

La Roche-sur-Yon, le 13 octobre 2005

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2005

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

Yves ROULEAU	à	Charles BOURGOIN (questions 1 à 34, 80 et 81)
Jacques AUXIETTE	à	Pierre REGNAULT
Marie-Noëlle MANDIN	à	Micheline LABROUSSE
James VARENNES	à	Bernard VIOLAIN
Madeleine DAVID	à	Françoise ORCEAU
René MAIGNÉ	à	Anne LAPORTE
Georges COUTURIER	à	Laurent CAILLAUD (questions 61 à 79)

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 29 juin et 12 juillet 2005 sont adoptés.

Suite à la démission de Jacques LAIR, Laurence PICARD est installée comme conseillère municipale.

Deux questions sont rajoutées à l'ordre du jour :

1 C – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de différents organismes **1 D – Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification**

Des questions sont également modifiées :

Question 27 : Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables

Le lancement des enquêtes publiques préalables au classement des voies et espaces communs concerne 3 zones : la ZAC "Le Vert Vallon", le lotissement "Chabot" et la ZAC de la Brossardière (2^{ème} tranche du Parc de la Brossardière).

Question 35 : Fourniture de carburant et fioul en vrac – Procédure d'appel d'offres – Avenant – Autorisation de signature des marchés

La durée des avenants proposés est de 3,5 mois et non 5.

Question 54 : Personnel municipal – Recrutement d'un agent contractuel

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 653 (majoré 544).

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Depuis notre dernier Conseil Municipal, beaucoup de choses se sont passées. Permettez-moi d'en évoquer quelques-unes qui nous concernent directement.

Sur le plan des activités de l'été, tout le monde s'accorde à dire (et ce n'était pas gagné après une année 2004 très riche) que Sport-Vacances a été un succès, comme les « Festivales » avec une programmation très réussie et un public nombreux, sans oublier Un été au ciné ou les Barbecues de l'été. Vraiment merci à tous ceux qui ont œuvré : élus, services, associations et acteurs locaux divers, pour **cette vraie réussite qui rend la ville accueillante et attractive aux Yonnais comme aux touristes.**

De très nombreux travaux ont été réalisés, par les services et les entreprises, pour notamment faire en sorte que la rentrée scolaire se passe bien. Ce qui a été le cas. Depuis plusieurs années **un effort conséquent a été entrepris dans nos groupes scolaires où plus de 5 millions d'euros** ont permis une remise à niveau non encore terminée mais très avancée. A noter que le plan d'équipement informatique de nos groupes scolaires s'est terminé cette rentrée.

Ces travaux d'été sont de plus en plus difficiles à réaliser car les délais sont de plus en plus courts. Il en est de même pour les nombreux travaux réalisés en ville, notamment les travaux de modernisation de réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz, qui vont se poursuivre, mais également la réalisation des ronds points sur le pentagone, qui – c'est vrai – ont perturbé un peu les usagers, mais qui aujourd'hui montrent une qualité de réalisation appréciée, même si la finition reste à faire.

Merci aussi aux élus, services et entreprises qui ont parfois passé des moments difficiles mais dont la qualité du travail doit être notée.

C'est vrai aussi pour les travaux des enveloppes de quartier en train de se finaliser et qui exigent aussi un engagement fort de nos services.

Le Conseil Municipal de ce jour va d'ailleurs marquer une nouvelle étape dans ce sens.

Nous allons **entériner la décision de la commission d'appel d'offres prise à l'unanimité pour le choix de 3 équipes** qui vont désormais engager un gros travail pour nous proposer rapidement – dans quelques mois – des solutions à mettre en œuvre sur 10 à 15 ans pour valoriser notre pentagone, tirer avantage de notre histoire, profiter du regain d'intérêt actuel pour les cœurs de ville pour renforcer l'attractivité de notre centre urbain.

Ce travail important sera enrichi d'autres initiatives concomitantes concernant notamment le **commerce** de centre ville – **dossiers FISAC** examinés ce jour – **le PDU** en cours, la création **d'une ZAC autour de la gare, le Pôle multimodal** en cours de finalisation devant la gare, la fin de la suppression du **PN de Forges** en 2006, la prise en compte lors de ce conseil municipal **d'options d'aménagement que la ville souhaite faire partager aux investisseurs sur deux sites importants du centre ville, l'ancien immeuble de la DDAF place de la Vendée et les immeubles CMO rue Pasteur.** C'est aussi la mise en œuvre du projet de **cinéma de centre ville.**

Bref ce conseil illustre parfaitement la volonté qui est celle de notre majorité, qui sur certains points j'en suis sûr est aussi celle de l'opposition, de tout faire pour rendre plus attractif, plus qualitatif, plus agréable notre centre ville qui a déjà plein d'atouts.

Les expositions place Napoléon pendant trois jours illustrent également la volonté d'aller plus loin dans nos pratiques quotidiennes **en matière de développement durable**, tant en matière de déplacements qu'en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable.

Ces évolutions ne se feront pas sans les Yonnais et les Yonnaises mais au contraire avec eux et grâce à eux. Lors de ce conseil nous modifions la charte des enveloppes de quartier. Cette semaine, commence l'installation des nouveaux conseils de quartier, qui se verront prochainement confier **des lettres de missions** conformément à leur demande et aux conclusions de nos assises du 16 avril 2005.

Concernant le centre ville et le projet « pentagone 2020 », dans les jours qui viennent nous prendrons une grande initiative pour associer les Yonnais à cette réflexion ; et les attentes, remarques, propositions des Yonnais seront fournies aux **3 équipes retenues pour le marché de définition**. Nous leur demanderons de faire leur « miel » de ce que les Yonnais diront de façon à ce que leurs propositions en soient enrichies.

Un mot spécial sur la question de l'eau cet été. Grâce à la gestion prudente de la Ville nous ne devrions pas manquer d'eau à La Roche, ce qui n'est pas le cas ailleurs et qui va nous amener à être à nouveau solidaire. Nous devons poursuivre la réflexion et marquer un nouveau progrès l'an prochain en menant plus tôt un programme d'économie de l'eau sur la ville, mais aussi sur tout le département, et en renforçant la solidarité des territoires.

Au plan national, il y a eu également des événements, décisions gouvernementales qui ont un impact sur notre ville. Nous ne pouvons pas les ignorer :

- ◆ Après la suppression de 29 trains CORAIL par semaine en 2004, le gouvernement a demandé à la SNCF d'en supprimer 71 autres fin 2005. **Ce serait 100 trains par semaine soit 5000 par an qui seraient supprimés si cette décision s'appliquait.** Heureusement, Jacques AUXIETTE et La Région des Pays de la Loire ont réagi vite et commencé à mobiliser et négocier, tant avec le Gouvernement qu'avec la SNCF. Nous montrerons notre solidarité car nous sommes très concernés : sur les 100 trains concernés, 40 concernent la ligne Quimper-Nantes-Bordeaux. A l'inverse, mais c'est sans doute lié, confirmation a été donnée de l'électrification de la ligne Nantes-La Roche-Les Sables, ce qui infirme la remarque que la suppression du TGV tracté allait nous faire perdre ce projet !!

Concernant les trains CORAIL, le même vœu qui a été voté à l'unanimité à la Région, droite et droite extrême comprises, vous sera proposé en ce début de conseil.

- ◆ La précarité s'accroît et la crise du logement ne se fait pas sentir qu'à Paris, la Vendée est en train de payer son retard en logement locatif public. Elle essaie de le rattraper avec moins de moyens de l'Etat et un foncier plus cher. De plus, au plan national le Gouvernement propose des quotas beaucoup plus importants de logements sociaux, ce qui est bien, mais dans le même temps il diminue ses financements par logement, ce qui place les collectivités et les bailleurs sociaux dans l'impossibilité de faire.
- ◆ **La précarisation de l'emploi est en marche avec ce « contrat nouvelle embauche »** qui est plutôt un mauvais contrat. Ce nouveau contrat ne garantit pas même la durée de l'actuel CDD. Les nouvelles règles d'indemnisation du chômage visent à s'attaquer aux chômeurs et pas au chômage. Les conséquences sont dramatiques pour les personnes concernées, que ce soit en termes de recherche de logement et d'accès à la consommation à travers la non-obtention de prêts.
- ◆ Des projets en cours nous inquiètent aussi, comme les projets de Nicolas SARKOZY en matière de prévention de la délinquance, qui veut organiser un véritable « contrôle social généralisé » en contraignant les travailleurs sociaux à jouer un rôle qui n'est pas le leur. Ceci toucherait aux libertés locales. Il nous faut réagir avant et un vœu sera présenté par la majorité municipale.
- ◆ **Le bradage de nos autoroutes** au moment même où l'Etat s'apprête à demander aux collectivités locales de payer une partie de l'A 831 en Vendée, et qu'il s'avère incapable d'amortir la hausse du prix de l'essence. Aujourd'hui toute augmentation de pouvoir d'achat, quand il y en a, est cannibalisée par le carburant et le logement... et comme en plus il n'y en a pas la consommation des ménages tend à baisser, comme la croissance, et le chômage repart à la hausse contrairement à ce qui est annoncé.

...J'en oublie. **Comment ne pas s'alarmer lorsqu'on voit les services publics se démanteler progressivement alors que l'urgence est à la cohésion sociale - que permettent justement des services publics forts** - à la mobilisation contre le chômage, à faire repartir la croissance, par le pouvoir d'achat et l'investissement. A sa place, la Ville y contribue en poursuivant son développement, en amplifiant ses investissements et ceux des acteurs économiques.

Ce conseil municipal verra aussi un élément plus rare : la réélection d'une adjointe aux finances. Parce que moins disponible, Marie-Sabine CAILLETEAU, a souhaité être remplacée en tant

qu'adjointe aux finances, tout en restant conseillère municipale. Les hasards de la vie imposent parfois des changements en cours de mandat. Je voudrais à cette occasion et publiquement la féliciter et la remercier pour le travail qu'elle a conduit de main de maître. Adjoint aux finances, j'en sais quelque chose, est un poste passionnant, mais difficile, parfois redoutable. Marie-Sabine s'en est acquittée de façon remarquable et, comme elle me l'a proposé, elle continuera à nous apporter son concours précieux en matière de finances et de contrôle de gestion. Merci Marie-Sabine. Je proposerai pour la remplacer au nom de la majorité Angie LEBOEUF qui a démontré, dans sa délégation aux nouvelles technologies, toute la compétence et la pugnacité dont elle était capable. »

80. Vœu relatif au projet de suppression des trains Corail

Rapporteur : Michel NARIOO

Avant de donner lecture du vœu, **M. NARIOO** fait les remarques suivantes :

Le projet du gouvernement vise la suppression de 32 trains Corail par semaine sur la ligne Nantes-La Roche-sur-Yon-Bordeaux. Grâce à la réaction forte organisée par la Région, le gouvernement semble reculer.

Néanmoins, **M. NARIOO** appelle une réaction des citoyens pour soutenir le rail en allant sur le site www.droitautrain.fr où il est possible de signer une pétition pour le maintien et le renforcement des trains corail.

M. NARIOO dénonce également l'état du réseau ferré français. De nombreux trains en France, notamment sur la ligne Nantes-La Roche-sur-Yon-Les Sables d'Olonne, ne circulent pas à une vitesse normale car l'état des voies ne le permet pas. La SNCF distingue ses lignes rentables (TGV et quelques grandes lignes nationales) qu'elle entretient, des autres, moins rentables pour lesquelles elle propose la suppression de nombreux trains. Ainsi cette entreprise publique se comporte comme une entreprise privée cherchant à dégager des profits.

M. NARIOO donne lecture du vœu qui a été remis à l'ensemble des conseillers.

«Le conseil municipal du mercredi 21 septembre 2005 :

- **s'associe** à la forte mobilisation nationale pour suspendre la décision de l'Etat et de la SNCF de supprimer les offres de trains Corail sur les lignes d'intérêt national.
- **salue** la démarche initiée par les conseils régionaux, qui rassemble au-delà des clivages politiques de nombreux élus pour défendre à la fois l'existence des liaisons nationales transversales Caen-Le Mans-Tours, Quimper-Nantes-Bordeaux-Toulouse et Nantes-Lyon, qui traversent les Pays de la Loire et le maintien de tous les trains qui desservent les gares ligériennes. Il est signataire, en tant que collectivité territoriale, de la pétition lancée par les régions.
- **réaffirme** que l'Etat est responsable, de par la loi, des lignes Corail classiques qui jouent un rôle structurant en matière de développement et d'aménagement des territoires. Il est indispensable que l'Etat assume toute sa responsabilité d'autorité organisatrice des transports pour maintenir la pérennité des lignes nationales Corail et garantir ainsi un maillage cohérent des territoires.
- **conteste** l'appellation "Trains d'intérêts régionaux – TIR", création strictement comptable de la SNCF, visant à stigmatiser financièrement certaines lignes et à proposer leur démantèlement au mépris du service public, des usagers et des collectivités territoriales.
- **exige** qu'aucune suppression de desserte Corail classique ne soit décidée, et qu'un moratoire d'un an soit prononcé en raison des délais nécessaires à la conduite des négociations et à la définition d'un accord global entre les partenaires.
- **rappelle** que ce mode de transport est une alternative efficace au tout routier qui permet les déplacements tant pour raisons professionnelles que familiales et assure une égalité d'accès aux transports pour tous les usagers et notamment celles et ceux disposant de revenus modestes.
- **interpelle** l'Etat et la SNCF pour qu'ils mettent tout en œuvre pour garantir la pérennité des lignes Corail et la qualité des dessertes, notamment par la modernisation des infrastructures et l'investissement dans les équipements, répondant ainsi aux besoins de déplacements de la population.»

G. COUTURIER fait la déclaration suivante :

« La SNCF a été remise en mouvement par son Président Louis GALLOIS et donne le sentiment d'une entreprise en voie de modernisation et de développement (TGV Est). Elle a été dopée par la volonté de l'Etat de doter la France de TGV reliant les grandes métropoles régionales à Paris et à l'étranger.

Dans le même temps, les Régions ont complètement dynamisé le transport ferroviaire régional avec les TER et démontré qu'une politique d'investissement qualitative et quantitative permettait de réorienter le public vers le ferroviaire. C'est une réussite politique incontestable que les Régions de gauche poursuivront sans aucun doute.

Au-delà du double constat, force est de souligner l'absence de réflexion quant aux conséquences de cette double politique nationale d'une part, régionale de l'autre, sur les anciennes lignes nationales assurées par les « Corails » vieillissants qui deviennent progressivement de fait des lignes au mieux interrégionales.

Qui ne sait que pour aller à Marseille, il est plus rapide de passer par Paris avec des TGV que de prendre le Quimper-Vintimille. Il faut adapter l'outil ferroviaire « Trains Corails » à la demande qui s'est réduite même si elle conserve une utilité incontestable, particulièrement pour les jeunes et les anciens. C'est plus long mais c'est moins cher.

La vraie question est bien de définir le rôle de ces lignes Corail dans l'organisation générale des transports et dans le panel des différents modes de transport. C'est à l'Etat d'initier cette réflexion en y associant la SNCF et les autres collectivités territoriales dans le cadre de la définition d'une politique d'aménagement du territoire et de développement économique.

C'est aussi poser la question du service public des transports. Doit-il relever du seul Etat ou doit-il être confié aux Régions ? La question est posée. Observons qu'en Allemagne, beaucoup de services publics sont régionalisés.

Aujourd'hui dans l'aménagement du territoire, quel est le rôle du service public de la SNCF, jusqu'à quel niveau est-il acceptable de le financer - un service public étant en règle général déficitaire - et quelle répartition du déficit doit intervenir entre les parties prenantes : l'utilisateur, l'Etat, les Régions et la SNCF ?

Ainsi, s'il rejoint le votre sur le fond, notre vœu diffère quelque peu dans sa forme car il s'interdit toute polémique inutile ou publicité « marketing » pour privilégier la volonté de sortir d'une façon constructive de l'actuelle situation de blocage.

Je vais en donner lecture à l'assistance et nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir le soumettre également au vote du conseil.

Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon :

- **rappelle** que les liaisons ferroviaires participent pleinement à l'aménagement du territoire et au développement économique au même titre que les liaisons routières et autoroutières.
- **exige** qu'un moratoire d'un an soit prononcé sans aucune suppression de trains Corail, permettant, à partir des études de trafic et des exigences d'aménagement du territoire, de conduire les négociations entre l'Etat, les Régions et la SNCF nécessaires à la définition d'un accord global entre les partenaires.
- **exige** la mobilisation et une réelle détermination de l'Etat, des Régions et de la SNCF pour promouvoir le transport ferroviaire dans une conjoncture favorable à la recherche d'économies d'énergie, à travers la modernisation des infrastructures et l'investissement dans les matériels roulants des lignes Corail.
- **affirme** que seule la négociation entre les partenaires concernés Etat – Région – SNCF doit permettre de définir les objectifs de desserte ferroviaire du territoire et les modalités de cette desserte ainsi qu'une juste répartition des financements entre les partenaires concernés. »

B. VIOLAIN estime qu'il faut empêcher « l'entreprise de casse » engagée aujourd'hui par le gouvernement et la SNCF avant même d'envisager un nouveau développement des transports publics en France.

Il considère également comme habiles les propos de G. COUTURIER qui se dit prêt à voter ce vœu mais refuse de porter un jugement sur le mouvement en cours. Or la décision prise par le gouvernement relève d'une logique ultralibérale où la recherche de compétitivité est un objectif majeur. La suppression de ces trains Corail répond à 4 objectifs :

- engagement d'un nouveau transfert de charges publiques sur les collectivités territoriales ;
- remise en cause de la notion de service public à la française ;
- réduction des dépenses publiques ;
- mise en concurrence des régions entre elles.

Il faut certes réfléchir à des évolutions possibles dans le domaine des transports ferroviaires, mais cela ne doit pas se faire au détriment des contribuables locaux.

G. BOURMAUD estime que l'intervention de G. COUTURIER est dans l'ensemble mesurée. Mais il ne faut pas oublier la perspective de l'aménagement du territoire. Que pour aller de Quimper à Nice on passe par Paris peut se comprendre. Mais avec la suppression du Quimper-Vintimille, est-il normal de passer par Paris pour aller de Bordeaux à Nice ?

G. BOURMAUD dénonce également une certaine stratégie de la SNCF qui, pour justifier la suppression de certaines lignes, commence plusieurs mois avant à ne pas renouveler les matériels, à fixer des horaires inadéquats ou à ne plus assurer certaines correspondances. Il constate ce phénomène sur la ligne La Roche-sur-Yon-Nantes qu'il fréquente depuis 1983. Les trains qui circulent entre 7 h et 9 h ou entre 17 h et 19 h sont bondés. Pourtant, la SNCF se propose de supprimer certains trains qui circulent sur ces créneaux horaires. Cette politique est contestable.

Pour **Monsieur le Maire**, la régionalisation des lignes ferroviaires a été un succès parce que localement il est plus facile de connaître les attentes des usagers. Cela a entraîné une augmentation de la fréquentation des TER. Mais il faut savoir que le coût de ces lignes est pris en charge par la Région à hauteur de 75 %, le solde étant du ressort des usagers.

Par ailleurs, la SNCF fragilise volontairement ses lignes Corail en les supprimant de ses offres. Ainsi, pour aller de Nantes à Marseille, elle propose systématiquement le trajet via Paris, « boycottant » ainsi les lignes Corail. Cela a également des conséquences sur l'aménagement du territoire. Les régions sont prêtes à devenir autorités organisatrices de transport à condition de disposer des compensations financières correspondantes. Or les suppressions prévues actuellement représentent un total désengagement de l'Etat.

QUESTION ADOPTÉE PAR

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du groupe **La Roche au Cœur** et apparentés

81. Vœu relatif à la prévention de la délinquance

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

B. VIOLAIN donne lecture du texte du vœu, distribué aux conseillers municipaux :

"Initié en 2003 par M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur du gouvernement Raffarin, l'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance revient à l'ordre du jour avec le rapport parlementaire de M. Benisti.

Comme dans la rédaction initiale, il est proposé que le maire soit au cœur des dispositifs pour coordonner et animer les politiques de prévention de la délinquance.

Dans cette perspective, qui ne serait acceptable que si elle ne se traduit pas par de nouveaux transferts de charges vers les communes, il est nécessaire que soient associés à la préparation d'un éventuel projet tous les acteurs présents au quotidien sur le terrain : élus, magistrats, policiers nationaux et municipaux, enseignants, éducateurs, services sociaux, professions de santé, familles, etc.

Or l'ensemble des professionnels s'inquiète aujourd'hui de la reprise dans le rapport de M. Benisti d'un certain nombre de dispositions initialement contestées dans l'avant-projet comme, par exemple, l'amalgame entre le champ préventif (social, éducatif, sanitaire) et le champ sécuritaire.

Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon partage ces inquiétudes et demande que soient prises en compte les propositions de **la plate-forme commune** rédigée par le Conseil national des villes, les associations des maires et le forum français pour la sécurité urbaine, notamment concernant la transmission des informations événementielles et nominatives, et que se développe une réflexion commune sur le rôle, les devoirs et les responsabilités de chacun."

G. COUTURIER regrette de découvrir ce vœu en séance, sur un sujet dont il n'est pas spécialiste. Il ne connaît pas la rédaction précise de ce texte, ni les propositions de la plate forme commune rédigée par le Conseil national des villes. Pour autant, il ne trouve pas anormal qu'un projet de loi puisse prévoir de placer le maire au centre du dispositif de prévention de la délinquance dans sa ville.

Il rappelle que la majorité municipale a créé récemment une police municipale pour laquelle les élus du groupe La Roche au Cœur ont émis les plus vives réserves, considérant qu'il appartenait à l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens et des biens. Par ailleurs, il revient aux parlementaires de travailler et faire évoluer un avant-projet de loi. Le vœu de la Ville ne pèsera certainement pas lourd dans la discussion.

G. COUTURIER constate de façon générale une réduction des libertés publiques dans les différents pays européens, même en Angleterre avec un 1^{er} ministre socialiste, Tony Blair, et une tradition libérale plus importante qu'en France. Cela indique que des menaces de tous ordres affectent ces sociétés et mettent en jeu la démocratie.

Monsieur le Maire fait distribuer à l'ensemble des conseillers le texte rédigé par la plate-forme commune du Conseil national des villes. S'il revient effectivement aux parlementaires de faire les lois, il revient aux élus locaux de les alerter sur certains risques induits.

L. GUIBERT fait l'intervention suivante :

« Une confusion volontaire entre prévention et répression

Je suis inquiète de la conception de la prévention développée dans l'avant-projet de loi et sur lequel les professionnels n'ont pas été consultés. Je considère que la reprise d'un certain nombre de dispositions du rapport BENISTI représente un véritable manque de respect envers tous les travaux de réflexion menés depuis vingt ans sur la prévention, envers les professionnels de terrain et pour tous les élus chargés de ces questions. En effet, ce projet entretient une confusion volontaire entre prévention et répression, je vais citer quelques exemples des dispositions du rapport Bénisti :

1^{er} exemple : la population carcérale est, en grande majorité, composée de personnes malades dont un nombre important présentent des troubles psychiatriques, de personnes venant de milieux extrêmement défavorisés, sans travail ni formation ; dans le projet, aucune amélioration des conditions de vie sociale, sanitaires, des conditions de logement ou d'éducation, n'est envisagée pour prévenir la délinquance.

2^{ème} exemple : plutôt que d'améliorer l'habitat, il est proposé d'installer des caméras de vidéo surveillance dans les ghettos des banlieues, afin que la police ait accès "en temps réel" aux images. De plus, les locataires pourront être expulsés "sur constatations effectuées par le bailleur des troubles de voisinage, et non plus par l'OPJ ou l'huissier" ; la résiliation du bail pour trouble de voisinage sera donc prononcée sur constat du propriétaire, juge et partie.

3^{ème} exemple : L'absentéisme scolaire des enfants, dont on sait qu'il est surtout la conséquence de la détresse éducative des mères isolées et au chômage, sera sanctionné par contraventions, cependant avant poursuites et amendes, la ou le contrevenant pourra effectuer un stage "de soutien à la parentalité", à ses frais, à l'issue duquel, il ou elle présentera une attestation au juge.

4^{ème} exemple : Tous les professionnels de l'éducation, de la prévention et du soin sont transformés en policiers, sous la houlette du maire. Les médecins et infirmières scolaires, surveillés par des "comités d'éducation à la santé", les parents et les assistantes sociales, surveillés par des "comités pour le respect des droits et devoirs des familles", les professeurs sous contrôle des "cellules de veille éducative", transmettront au maire les noms des graines de délinquants, afin de les fichier nominativement.

5^{ème} exemple : Les "jeunes filles de famille d'origine étrangère" seront "incitées à accéder à des internats", tandis que les garçons seront incités, dès 16 ans, à s'engager "dans la sécurité et la défense civile".

Devant un tel projet faut-il convenir que la prévention est en panne ? et qu'il ne reste plus qu'à mettre un képi à tout le monde, et à construire encore plus de nouvelles prisons, pour "prévenir la délinquance" ?

Non, la prévention existe.

Pour en convaincre la population, je pense que nous devons montrer ce nous faisons et dire ce nous voulons en matière de prévention ?

Ce que nous faisons, à La Roche-sur-Yon : notre prévention est quotidienne et réfléchie, elle est collective mais aussi individuelle, elle est anonyme et parfois nominative.

1. Elle est construite de partenariats avec les associations : telle que le relais accueil jeune de l'association « Les Lauriers », l'Association de médiation proximité, avec les centres d'hébergement sociaux et d'accueil d'urgence, avec les amicales ou associations de locataires de logements sociaux, avec les maisons de quartiers et les travailleurs sociaux sur les quartiers.

- Les éducateurs spécialisés de la Ville sont présents dans les quartiers nord de la ville, ils disposent d'un bureau au cœur de la maison de quartier, mais ils agissent sur le terrain et en lien étroit avec tous les acteurs de la vie du quartier.
 - Les médiateurs sociaux, souvent interpellés dans la rue pour des conflits de voisinage, orientent les habitants entre autres vers l'Association de médiation de proximité
2. Elle est construite de partenariats avec les bailleurs sociaux : Oryon, Le Foyer Vendéen participent avec la Ville au financement des actions menées par l'Association de médiation de proximité ; l'Office départemental d'HLM, par l'intermédiaire de ses gardiens, échange des informations avec les médiateurs sociaux et les éducateurs spécialisés.
 3. Elle est construite de partenariats avec l'Education nationale : les médiateurs sociaux de la Ville présentent leurs missions aux élèves dans les collèges et assurent une présence active aux heures d'entrée et de sortie des collèges.
 4. Elle est construite de partenariats avec la Police nationale : une réunion hebdomadaire réunissant le commissaire, son ou ses adjoints, les élus et les techniciens de la direction Vie des quartiers, citoyenneté, proximité et tranquillité publique, permet l'échange d'informations et la cohérence des actions dans le respect des compétences et prérogatives de chacun.

Ce partenariat est conforté institutionnellement au sein du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, réuni en assemblée plénière une à deux fois par an.

Il reste cependant à approfondir le partenariat avec les représentants de la justice ; je dois cependant souligner le travail remarquable effectué par les agents du service d'Assistance juridique et d'aide aux victimes de la Ville en relation avec le palais de justice. Concernant ce service de la Ville la qualité de l'accueil et de l'écoute, la pertinence des informations d'ordre juridique délivrées sont appréciées des habitants bien au delà de notre ville, mais aussi reconnu par d'autres professionnels tel le CIDFF.

On peut déplorer un partenariat timoré avec le Conseil général.

La prévention est aussi construite avec les autres services de la Ville : je pense au travail fait par la commission « graffs » : la chargée de mission culturelle et d'animation urbaine dans les quartiers et les médiateurs sociaux repèrent des supports qui sont ensuite proposés et mis à disposition des associations de graffeurs. Dans le même temps nous avons une politique réactive avec le CTM pour l'effacement des tags.

La Ville met également en place une offre d'emploi durant l'été : cette opération « Jobs d'été » permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'être accueillis au sein de différents services de la Ville, pendant plusieurs semaines, pour y découvrir et y accomplir un travail. Ces jeunes sont orientés vers ce dispositif par les animateurs jeunesse des maisons de quartiers, les éducateurs spécialisés et la Mission locale. Cet accueil nécessite une motivation particulière des personnels de la Ville, qui ont à travailler avec les jeunes et que je tiens ici à remercier.

En lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse, la Ville au sein du CTM accueille aussi des personnes qui effectuent des travaux d'intérêts généraux ; ces mesures constituent une réponse alternative à la répression puisqu'il s'agit d'une mesure de réparation.

Ce que nous voulons à La Roche-sur-Yon, c'est :

- 1- ne pas confondre prévention et traitement de la délinquance.
- 2- ne pas multiplier les confusions et les amalgames en confondant le délinquant, le malade et le toxicomane, en assimilant éducation et intégration.
- 3- maintenir, voire élargir la prévention spécialisée parce que par sa présence sur les quartiers, la relation que les équipes entretiennent avec les jeunes qui y vivent et les habitants, lui donne la capacité de participer à des expertises territoriales globales mettant à jour les forces et les dysfonctionnements d'un territoire donné (ex : un conseil local de prévention de la délinquance qui s'est tenu de façon restreinte sur les quartiers des Forges en début d'été).

- 4- poursuivre des actions de prévention qui concourent à construire du lien social, qui assurent la sécurité de certains jeunes et participent de ce fait à la sécurité territoriale.
- 5- nous voulons une prévention qui, dans le cadre des orientations communales, participe à la mise en œuvre d'une politique de développement local mais toujours avec comme objectif l'éducation, la solidarité, la protection des personnes les plus fragilisées, les plus malmenées par la société, l'accès au droit.
- 6- nous voulons que la question de la prévention ne soit pas confiée uniquement à des spécialistes, la délinquance est un problème de société. La prévention concerne l'ensemble des citoyens, c'est pourquoi tous les Conseillers de quartiers sont membres du CLSPD.
- 7- nous voulons poursuivre les différents échanges de façon régulière sur des bases claires, discutées et définies préalablement dans les différentes instances, si les représentations et les idées préconçues n'envahissent pas les moments de rencontre, si chacun respecte son rôle, sa fonction, ses missions et reste attentif aux préoccupations des autres.

Toutes ces préoccupations ne s'inscrivent pas dans une solution de facilité, où la prévention se limiterait au traitement répressif de la délinquance sans rechercher à changer les causes sociales. »

QUESTION ADOPTEE PAR

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur et apparentés

1. Poste de 6^{ème} adjoint

A - Décision de principe en application de l'article L 2122-10, 5^e alinéa du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Marie-Sabine CAILLETEAU de son poste d'adjointe, il est proposé au conseil, en application de l'article L 2122-10, 5^e alinéa, de décider que le nouvel adjoint qui sera élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le poste de 6^{ème} adjoint.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B - Élection du 6^{ème} adjoint

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 & L 66 du code électoral	7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

A obtenu :

Angie LEBOEUF 33 voix

Angie LEBOEUF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

C - Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de différents organismes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à sa démission de son poste d'adjointe, il est proposé au conseil de procéder au remplacement de Marie-Sabine CAILLETEAU au sein des instances suivantes :

- Syndicat Yon et Vie
- Commission mixte de l'enseignement privé
- Assemblée générale des copropriétaires de l'Empire
- Commission permanente du collège Piobetta : suppléante (Titulaire : F. Bernier)
- Conseil d'Administration du collège Piobetta : suppléante (Titulaire : F. Bernier)
- Conseil d'Ecole Publique Maternelle Montessori : suppléante (Titulaire : Y. rouleau)
- Conseil d'Ecole Privée Maternelle et Élémentaire Jeanne d'Arc : suppléante (Titulaire : Y. Rouleau)

En application de l'article L2121.21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
Angie LEBOEUF est élue au sein des organismes indiqués ci-dessus par 33 voix.

D - Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Marie-Sabine CAILLETEAU et l'élection de Angie LEBOEUF, il est proposé au conseil de modifier le tableau annexé à la délibération du 15 avril 2004 relative aux indemnités de fonction des élus municipaux comme suit :

Angie LEBOEUF percevra, à compter de la réception en Préfecture de la délibération concernant son élection au poste de 6^{ème} adjoint, l'indemnité de fonction d'adjoint.

Marie-Sabine CAILLETEAU percevra, à compter de la réception en Préfecture de l'arrêté lui donnant délégation de fonction et de signature, l'indemnité de conseillère municipale déléguée.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Etude de requalification et de redynamisation du centre urbain – Marchés de définition – Autorisation de signature

Rapporteur : Joël SOULARD

200 ans après sa création, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite requalifier et redynamiser son centre urbain. Ce dernier comprend le Pentagone, la gare SNCF et ses abords, le quartier du Sacré-Cœur et l'emprise actuelle de la gare routière. Par délibération en date du 30 mars 2005, le conseil municipal a accepté le principe du lancement d'une étude de requalification et de redynamisation du centre urbain de La Roche-sur-Yon.

Pour répondre à ces objectifs, la Ville a lancé une consultation par voie d'appel d'offres afin de sélectionner trois équipes pluridisciplinaires auxquelles sera confiée l'exécution d'un marché de définition. Chaque équipe attributaire d'un marché recevra un montant maximal de 60 000 euros TTC. Le délai global d'exécution des études de définition est de 5 mois à compter de la notification des marchés.

La commission d'appel d'offres spécifique du 31 mai 2005 a sélectionné 7 équipes de concepteurs admises à remettre une offre. Depuis, une équipe s'est désistée. La commission d'appel d'offres spécifique, à nouveau réunie le 7 septembre 2005, a procédé à l'audition des six équipes concurrentes. A l'issue de cette audition, elle a attribué les trois marchés de définition aux équipes suivantes :

- Agence Nicolas MICHELIN et associés, pour un montant de 59 728,24 € TTC
- Cabinet Architecture Action d'Alain GUIHEUX, pour un montant de 60 000,00 € TTC
- Agence SEUVRAT, pour un montant de 60 000,00 € TTC

Une indemnité de 2 500 € TTC sera versée aux équipes non retenues.

Le cahier des charges de cette étude prévoit que, dans le cadre des marchés de définition, les équipes devront apporter à la fois une analyse et leur lecture du secteur étudié, et formaliser des solutions d'ensemble, une méthodologie et une estimation du niveau du prix des prestations de maîtrise d'œuvre du projet de requalification et de redynamisation du centre urbain confié par la Ville.

L'assemblée délibérante pourra alors confier, sans nouvelle mise en concurrence, un ou des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine à l'auteur ou aux auteurs des solutions retenues.

Le conseil municipal est appelé à approuver la signature des trois marchés simultanés relatifs à la requalification et la redynamisation du centre urbain de La Roche-sur-Yon.

Monsieur le Maire indique que cette procédure est lancée pour 6 mois. Trois excellentes équipes ont été choisies. C'est une procédure nouvelle pour La Roche-sur-Yon qui va permettre une réflexion de fond et à laquelle la majorité municipale souhaite associer la population dans des conditions qui seront annoncées prochainement.

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« Quelques commentaires non pas sur le choix des cabinets ni sur l'objet de cette étude qu'est la redynamisation du centre urbain.

1^{ère} remarque : déjà beaucoup d'études quand même, je ne rappellerai que la dernière en date, sur les placettes de la place Napoléon, en décembre 2000. Etude qui a dû coûter à la collectivité mais qui n'a rien donné, en tout cas nous n'avons pas eu de nouvelles depuis.

2^{ème} remarque : il y a urgence concernant le quartier des Halles qui vient encore de perdre des commerçants symboliques du quartier.

Les Yonnais découvrent aujourd'hui que l'opération onéreuse de relookage des Halles n'a pas résolu les problèmes de fond du quartier.

Donc OK, il faut réfléchir et lancer une réflexion ; pour autant il y a déjà des actions à entreprendre dès aujourd'hui.

Notamment je le rappelle, et ceci a été indiqué par le Président de la CCI encore récemment, que les parkings sont nécessaires en centre ville pour le développement du commerce et sa dynamisation, et le développement des rues piétonnes.

Sans actions urgentes, l'étude de redynamisation du centre urbain finira par être abandonnée, et ne servira que les cabinets d'architectes et pas la ville.

1. Car s'il n'y a plus de commerces en centre ville, sa redynamisation risque d'être difficile.

2. Le positionnement décentralisé de votre projet d'EPCC est déjà un frein à cette redynamisation.

Il faut une suite avec priorisation. »

M. NARIOO rappelle que parallèlement, le conseil a délibéré sur un marché d'étude pour la mise à jour du plan de déplacement urbain. Le premier diagnostic, avant état des lieux, sera délivré avant la fin de l'année. Une partie sera consacrée au stationnement. En partant de cette étude, la Ville pourra émettre des propositions concertées et cohérentes.

Monsieur le Maire souligne la détermination de la majorité municipale. Ce projet se situe dans une perspective à long terme mais dès que le projet sera arrêté, les premières réalisations commenceront. La modernisation du pentagone, qui correspond à une surface de 144 ha, doit s'inscrire dans la durée. En ce qui concerne les commerces des Halles, P. REGNAULT estime que les créations compensent les départs. Ces mouvements correspondent simplement à la vie de ces commerces. Quant à la question des parkings, et plus particulièrement celle du stationnement payant, Monsieur le Maire l'a évoquée avec des commerçants. Ces derniers, après avoir initialement critiqué le nouveau système, le trouvent aujourd'hui pertinent. De même, des riverains félicitent aujourd'hui la majorité municipale sur la conduite du dossier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Site de La Malboire – Arrêt du périmètre d'étude – Définition des objectifs – Lancement et définition des modalités de la concertation publique pour le projet de ZAC

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé :

- à entériner le périmètre d'étude concernant le site de La Malboire, qui pourra être réduit lors de la création de la zone d'aménagement concerté ;
- à approuver les objectifs sur le devenir du site de La Malboire, notamment en terme de développement économique et technologique, d'aménagement de nouveaux équipements publics, de création de nouveaux logements, de traitement paysager du site, de préservation des espaces naturels et agricoles de qualité et de mise en valeur de « circulations douces ».

Ce projet sera conduit dans le cadre d'une procédure d'aménagement concerté. Les études préalables à l'ouverture à l'urbanisation seront poursuivies et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation sur le projet de ZAC sera menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet en associant la population, les associations locales, les instances consultatives et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Site de La Maronnière – Arrêt du périmètre d'étude – Définition des objectifs – Lancement et définition des modalités de la concertation publique pour le projet de ZAC

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé :

- à entériner le périmètre d'étude annexé à la délibération concernant le site de La Maronnière, qui pourra être réduit lors de la création de la zone d'aménagement concerté ;

- à approuver les objectifs sur le devenir du site de La Maronnière, notamment en terme de développement économique et technologique, d'aménagement de nouveaux équipements publics, de création de nouveaux logements, de traitement paysager du site, de préservation des espaces naturels et agricoles de qualité et de mise en valeur de « circulations douces » et d'accompagnement économique.

Ce projet sera conduit dans le cadre d'une procédure d'aménagement concerté. Les études préalables à l'ouverture à l'urbanisation seront poursuivies et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation sur le projet de ZAC sera menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet en associant la population, les associations locales, les instances consultatives et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. ZAC Zola

A - Convention d'aménagement entre la Ville et Espaces Ferroviaires Aménagement – Avenant n° 1

Rapporteur : Joël SOULARD

La ZAC Zola a été créée par une délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2002. Le dossier de réalisation et la convention d'aménagement passée entre la commune de La Roche-sur-Yon et la société Espaces Ferroviaires Aménagement, stipulait que la ZAC Zola serait réalisée en deux tranches.

Les entreprises implantées dans le triangle délimité par les rues du Commandant Guilbaud, Emile Plocq et Emile Zola ayant cessé leur activité, et un promoteur privé s'étant porté acquéreur du foncier d'une partie de la seconde tranche, il apparaît désormais opportun de modifier le phasage de la ZAC Zola et d'engager une tranche n° 2 correspondant aux terrains libérés et de différer dans une tranche n° 3 l'urbanisation du secteur toujours occupé par des activités économiques.

Aussi, le conseil municipal est appelé à autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement en date du 4 décembre 2003, afin de modifier le phasage de réalisation de l'opération de la ZAC Zola et de préciser les conditions de réalisation des tranches 2 et 3.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B - Convention de participation entre la Ville et la société SEVERINI PIERRES ET LOISIRS

Rapporteur : Joël SOULARD

Une convention d'aménagement a été signée entre la commune de La Roche-sur-Yon et la société Espaces Ferroviaires Aménagement afin de réaliser l'aménagement de la ZAC Zola.

Un promoteur privé, la société SEVERINI PIERRES ET LOISIRS, s'est porté acquéreur du foncier d'une partie de la 2^{ème} tranche et envisage d'y réaliser un programme d'habitat constitué de maisons de ville et de petits collectifs. Ce programme nécessite la réalisation des études et des travaux d'équipements publics qui vont permettre la desserte et l'urbanisation des terrains appartenant désormais à cette société.

Conformément à :

- l'article L 311-4 du code de l'urbanisme,
- l'article 317 quater de l'annexe II du code général des impôts,
- la circulaire UHC/DU/16 n° 2001-56 du 27 juillet 2001 relative à la réforme des contributions d'urbanisme issue de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

la société SEVERINI PIERRES ET LOISIRS s'engage à participer au coût de réalisation des équipements publics.

En conséquence, le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de participation entre la commune de La Roche-sur-Yon et la société SEVERINI PIERRES ET LOISIRS, ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles ladite société acquitte sa participation au coût des équipements publics de la ZAC Zola.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Prise en considération d'opérations d'aménagement – Secteur de L'Annexe

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération, en application de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement sur le secteur de L'Annexe, avec les objectifs suivants :

- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de jeunes ménages (logements intermédiaires, maisons à moins de 100 000 euros, petits collectifs...);
- prise en compte du stationnement et de l'accessibilité liés au cimetière;
- maintien de la liaison douce existante le long de la rue de la Gîte Pilorge, et liaison avec la coulée verte centrale réalisée dans le cadre du PAE de L'Annexe;
- possibilité d'intégrer dans l'opération une ou plusieurs activités de services ou de commerces.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Prise en considération d'opérations d'aménagement – Secteur de la Maison Neuve des Landes

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération, en application de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement sur le secteur de La Maison Neuve des Landes, avec les objectifs d'aménagement suivants :

- réalisation d'activités tertiaires dans la continuité de l'existant, de préférence sur la partie au sud de la haie traversant le site;
- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de jeunes familles (habitat individuel ou petit collectif);
- maintien et préservation des éléments significatifs de la haie traversant le site.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Prise en considération d'une opération d'aménagement – Rues Pasteur, Molière et Chanzy

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville a la volonté de promouvoir le logement social mais aussi faciliter l'installation de jeunes ménages dans le centre ville. Dans le cadre de cette politique, le conseil municipal est appelé à prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site du Crédit Mutuel Océan, situé rues Pasteur, Molière et Chanzy afin que le projet prenne en compte les objectifs suivants :

- la réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville;
- la réalisation d'au moins 15 % de logements à caractère social ou intermédiaire sur l'opération;
- la réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain, permettant un traitement paysager du cœur d'îlot et la réalisation de liaisons douces à travers l'opération.

L. CAILLAUD attire l'attention du conseil sur les besoins du marché de l'immobilier. Il évoque plus particulièrement le nombre de permis de construire délivrés et qui, lorsqu'ils donneront lieu à livraison, risquent de provoquer un excédent de logements à La Roche-sur-Yon.

La présence d'investisseurs nationaux sur le territoire yonnais a également un impact sur le coût du foncier qui augmente artificiellement. Or, il est nécessaire que les primo-accédants aient la possibilité de bénéficier de prix raisonnables pour concrétiser leurs projets et cela passe par un foncier maîtrisé.

L. CAILLAUD estime ainsi que le secteur de La Maronnière où une politique d'acquisition des terrains est menée depuis de nombreuses années, offre plus de possibilités en la matière.

Monsieur le Maire cite l'exemple de la ville de Rennes dont la politique de maîtrise du foncier est exemplaire en France. Pour autant, cette démarche ne suffit pas à la maîtrise des coûts.

Pour La Roche-sur-Yon, **P. REGNAULT** constate que certains investisseurs privés ont tenté d'augmenter artificiellement les coûts des locations sur certains projets, mais sont aujourd'hui dans l'obligation de baisser leurs loyers. Il s'en réjouit pour les Yonnais.

Pour **J. SOULARD**, même si la Ville ne peut maîtriser tout le foncier en centre ville, elle doit toutefois afficher des intentions fortes. L'objectif principal est ici de ne pas repousser tous les primo-accédants vers la périphérie de la ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Prise en considération d'une opération d'aménagement – 12, 14 place de la Vendée

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site appartenant actuellement à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée, situé 12 et 14 place de la Vendée, afin que le projet prenne en compte les objectifs suivants :

- la réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- la réalisation d'au moins 15 % de logements à caractère social ou intermédiaire au sein de l'opération immobilière ;
- la réalisation de commerces au rez-de-chaussée ;
- la réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain ;
- la volonté de densifier les constructions aux abords de la place de la Vendée, conformément aux orientations du projet urbain et dans le respect des dispositions du POS/PLU ;
- le lien de cette opération avec les quartiers environnants et notamment le quartier de la gare et la ZAC Zola.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Intention de création d'une zone d'aménagement autour de la gare – Périmètre d'étude et objectifs d'aménagement – Prise en considération de l'opération

Rapporteur : Joël SOULARD

En parallèle à la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) au niveau de la gare SNCF, et dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement du quartier environnant, la Ville lance une étude opérationnelle d'aménagement sur ce secteur. Cette étude fait directement suite à « l'étude de mise en cohérence des actions de requalification du quartier de la gare » rendu en mai 2003 et validée en conseil municipal. Elle reprendra donc en grande partie le périmètre et les objectifs définis par cette dernière.

Les conclusions de cette étude devront permettre concrètement d'agir sur tous les volets du renouvellement urbain, afin de valoriser le territoire et l'insérer harmonieusement dans le tissu urbain de centre ville.

Ces conclusions devront par ailleurs intégrer l'étude portant sur la rénovation urbaine des quartiers nord de la ville, l'étude menée sur la requalification du centre ville, et prendre en compte les nouveaux projets menés dans le quartier, particulièrement faire le lien avec la ZAC Zola. Par conséquent, le périmètre de l'étude opérationnelle lancée inclut le secteur autour du boulevard Sully et exclut le périmètre de la ZAC Zola.

Il est proposé au conseil d'affirmer son intention de création d'une zone d'aménagement autour de la gare, de fixer le périmètre et les objectifs d'aménagement, et de prendre en considération cette opération d'aménagement en application des articles L 111-7 et L 111-10 du code de l'urbanisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. NARIOO indique que la zone définie ici exclut la zone Zola, située à proximité et dont la commercialisation a déjà commencé. L'arrivée des premiers habitants est prévue au 1^{er} trimestre 2007. Par conséquent, cela implique de fournir rapidement sur cette zone un certain nombre d'équipements en matière de déplacement, promis au préalable, sans attendre la réalisation sur le quartier de la gare.

Par ailleurs, il appelle à une certaine vigilance dans les relations avec la société Espaces Ferroviaires.

11. Dénomination des voies et espaces publics

Rapporteur : Danièle HILLIER

La commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 23 mai 2005, propose les noms de voies et espaces publics suivants.

VILLAGE DE LA BOUTINIÈRE :

située route des Sables, à droite, après le rond-point de la Côte de Lumière :

- route de la Boutinière
- rue des Sables (*entre l'intersection bd du Sénateur Durand / rue de la Maison Neuve et le rond-point de la Côte de Lumière*)
- route des Sables (*à partir du rond-point de la Côte de Lumière*)

LOTISSEMENT DE LA PETITE COLLE :

à proximité du Leclerc, route d'Aubigny :

- prolongation de la rue Albert DEMAN
- rue René ROBIN
- rue Pierre FALAISE

LOTISSEMENT DE L'ANNEXE :

- rue Georges SIMENON
- rue Georges BERNANOS
- impasse Frédéric DARD

LOTISSEMENT DE LA MAISON NEUVE DES LANDES :

à proximité du stade des Terres-Noires et de la route d'Aizenay :

- rue de la Maison-Neuve des Landes
- rond-point LIVINGSTONE
- avenue Roger FRISON-ROCHE
- rue Katia et Maurice KRAFT
- impasse Claude KOGAN
- rue Roald AMUNDSEN
- impasse James COOK
- impasse John STANLEY
- rue Théodore MONOD
- impasse Marco POLO
- impasse Vasco de GAMA
- impasse Francis GARNIER
- avenue Eric TABARLY
- impasse Loïc CARADEC
- impasse Alain COLAS
- impasse Bernard MOITESSIER
- impasse Alain GERBAULT

QUARTIER DE LA BOULE

- Promenade Julie et Philippe JOLICOEUR

M. NARIOO attire l'attention du conseil municipal sur les difficultés de distribution du courrier entraînées par les modifications de dénomination de rues, notamment celle de la route des Sables.

Pour **Monsieur le Maire**, ces données doivent être prises en compte au préalable par la commission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire présente les matériaux qui seront utilisés pour l'aménagement des ronds-points vers la rue Bacqua et pour la place Bonin.

M. RODDE se réjouit de l'utilisation de pierres naturelles dans la rénovation du centre urbain, inscrivant ainsi la Ville dans une réflexion patrimoniale.

12.Acquisition de terrains à Monsieur et Madame TOURANCHEAU – Lieudit "Noiron"

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à approuver l'acquisition à Monsieur et Madame TOURANCHEAU, de 2 terrains de 1500 et 3 725 m², situés lieudit "Noiron". Le prix de vente est fixé à 11.286 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Acquisition d'une propriété à Monsieur et Madame PERRIN – Lieudit "La Potinière"

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de la future zone d'activités Belle Place III, la Ville se propose d'acquérir la propriété de Monsieur et Madame PERRIN, située lieudit "La Potinière" d'une contenance totale de 80a 67ca, pour un montant de 316.200 euros, majoré des indemnités de remploi d'un montant de 36.670 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Acquisition d'un terrain à la Société CARPI – Rue Montesquieu

Rapporteur : Joël SOULARD

La société CARPI propose de céder à la Ville une parcelle de 115 m² en nature de placette, desservant 4 logements de la rue Montesquieu. Il est proposé au conseil d'approuver cette acquisition pour un euro symbolique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Acquisition d'une propriété aux conjoints BRIAUD – Lieudit "Le Petit Fief"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition aux conjoints BRIAUD d'une propriété de 22.487 m², située lieudit "Le Petit Fief", pour un montant de 178.000 euros, majoré des frais dus à l'agence immobilière SIONNEAU soit 12.000 euros. Cette acquisition a pour but de compléter les réserves foncières de la Ville sur le secteur de Moulin Papon, dans la perspective de l'aménagement d'une zone à vocation sportive et de loisirs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Acquisition de terrains à Monsieur Louis FERRE – Lieudits "Le Mellier", "La Clouaire" et "Les Landes"

Rapporteur : Joël SOULARD

Afin de préparer l'extension de la zone d'activités de Belle Place, il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition à Monsieur FERRE des terrains suivants :

- un terrain de 7.590 m² situé lieudit "Le Mellier"
- un terrain de 717 m² situé lieudit "La Clouaire"
- deux terrains de 12.970 m² et de 7.340 m² situés lieudit "Les Landes"

Le prix de vente, incluant les indemnités de remploi, est fixé à 79.073,60 euros. Il sera majoré de l'indemnité d'éviction due à l'exploitant, sur la base du barème départemental de la chambre d'agriculture.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Cession de terrains à la SAEML ORYON – ZAC de L'Horbetoux

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du conseil en date du 4 décembre 2003, la Ville a confié à la SAEML ORYON l'aménagement du secteur de L'Horbetoux par convention publique d'aménagement. Le conseil municipal est appelé à approuver la cession gratuite à ORYON de terrains d'une surface totale de 8 ha 33a 35 ca destinés à la réalisation de la ZAC de L'Horbetoux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote :

- **P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE**
- **M. RODDE**
- **C. PERRET**
- **J. SOULARD**
- **Y. HELARY**
- **J.Y. DAVIAUD**
- **P. YOU**

- **B. VIOLAIN** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. VARENNES**
- **L. CAILLAUD**

18. Cession d'un terrain à Monsieur et Madame TESSIER – Rue du Général Guérin

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville s'est portée acquéreur d'une propriété située rue du Général Guérin. Suite à cette acquisition, Monsieur et Madame TESSIER ont sollicité la Ville pour rectifier les limites de leur terrain en fond de parcelle. Il est donc proposé au conseil d'approuver la cession d'un terrain de 20 m² au prix de 280 euros HT net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Cession d'un terrain à Monsieur et Madame BRACHET – Boulevard Léon Martin

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à approuver la cession à Monsieur et Madame BRACHET d'un terrain d'environ 135m², situé boulevard Léon Martin, à l'arrière du collège Renoir, au prix HT net vendeur de 70 euros/m². Cette transaction intervient après la procédure légale de désaffectation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Cession de terrains à la société des "Autoroutes du Sud de la France" – Lieudits "Les Touches" et "Le Village du Bois"

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de la réalisation du contournement Sud de La Roche-sur-Yon, la société ASF a sollicité la Ville pour acquérir des parcelles situées lieudits "Les Touches" et "Le Village du Bois", pour une surface totale de 24.190 m². Le prix de vente a été fixé à 4.100 euros. Le conseil est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Cession d'un appartement à Monsieur Patrick FILLATRE – Résidence Empire – Place Napoléon

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil d'approuver la cession à M. Patrick FILLATRE d'un appartement de type III (71,37 m²), d'un garage (13,80 m²) et d'un cellier (4,16 m²) situés Résidence Empire, place Napoléon, pour un montant de 100 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Cession d'un appartement à Monsieur Jacques MARIONNEAU – Résidence Empire – Place Napoléon

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession à M. Jacques MARIONNEAU d'un appartement de type 4 (de 90,17 m²) et d'un garage double de 25,80 m², situés Résidence Empire, place Napoléon, pour un montant de 110 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. Programme immobilier locatif social de 12 logements rue Roger Salengro – Bail emphytéotique entre la Ville et la SAEML ORYON

Rapporteur : Claude PERRET

Dans le cadre du projet de construction de 12 logements locatifs sociaux rue Roger Salengro, la Ville se propose de mettre à la disposition de la SAEML ORYON, sous forme d'un bail emphytéotique, les biens immobiliers nécessaires à cette opération, situés 255 et 257 rue Roger Salengro pour une surface totale de 623 m².

Le bail emphytéotique sera conclu pour une durée de 52 ans et un loyer annuel d'un euro symbolique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Tracé et financement du contournement départemental – Liaison entre la RN 160, la RD 747 et la RD 746

Rapporteur : Michel NARIOO

Afin d'assurer une liaison nord-sud du département, contournant par l'ouest La Roche-sur-Yon et reliant la route de Nantes (RD 937) à la route de La Tranche-sur-Mer (RD 747), le Département de la Vendée pilote un projet de création de voirie assurant la jonction entre la route des Sables d'Olonnes (RN 160) et la RD 747.

Par ailleurs, l'étude de ce tronçon a été prolongée par celle de la jonction de la RD 747 à la route de Luçon (RD 746) afin de soulager la rue Georges Mazurelle (RD 80), ainsi que par l'étude du lien entre la RD 746 et la route de Nesmy (RD 85) pour des raisons de sécurité routière.

Le Conseil Général de la Vendée, en concertation avec les communes de La Roche-sur-Yon, des Clouzeaux et d'Aubigny, propose de financer intégralement le tronçon de la RN 160 à la RD 747, ainsi que le barreau de la RD 85 à Belle Place.

Une étude d'impact, menée par le Département, portera sur l'ensemble du tracé mais la DUP ne portera que sur le tronçon RN 160 - RD 747, auquel sera intégré le barreau de la RD 85 à Belle Place.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Intégration de la RD 2948 dans le domaine public communal

Rapporteur : Michel NARIOO

Le Département de la Vendée souhaite déclasser la RD 2948 après la réalisation du tronçon de la RD 948 en direction de La Chaize-le-Vicomte en 2 x 2 voies. Or, pour assurer la desserte de la future zone ParcEco 85, la Ville souhaite intégrer cette voie dans son domaine public. Le conseil est appelé à approuver cette intégration.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Pose de caniveaux-bordures en agglomération le long des routes départementales – Demande de subvention auprès du Conseil Général

Rapporteur : Michel NARIOO

La Ville a réalisé deux giratoires sur le secteur de L'Annexe :

- RD 80 / accès aux lotissements Longchamp – Auteuil
- RD 80 / rue de la Gîte Pilorge

Ces travaux comprennent la pose de 640 mètres de bordures pour un coût estimé à 15 744 € HT. Dans ce cadre, le Conseil Général est susceptible d'accorder à la Ville une subvention de 1 874,50 € pour la pose de caniveaux-bordures. Le conseil est appelé à valider la demande de subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil municipal est appelé à lancer les enquêtes publiques en vue :

- du classement des voies et espaces communs de la ZAC « Le Vert Vallon », du lotissement « Chabot » et de la ZAC de la Brossardière (2^{ème} tranche du « Parc de la Brossardière ») ;
- du déclassement :
 - de l'allée Amédée Bollée en vue de la vente d'une partie de l'emprise de ce chemin à l'EURL Dépannage Auto Yonnais ;
 - de terrain situé au fond de la parcelle localisée au 104 avenue des Marais afin de permettre un alignement de propriété.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Classement dans le domaine privé communal du local situé esplanade Jeannie Mazurelle affecté à l'exploitation d'un café-brasserie

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Le local affecté à l'exploitation d'un café-brasserie situé esplanade Jeannie Mazurelle a été désaffecté par arrêté du 29 juillet 2005, à compter du 1^{er} août 2005. Cet équipement n'étant affecté ni à un service public, ni à l'usage direct du public, il est proposé au conseil de procéder à son déclassement du domaine public communal et à son intégration dans le domaine privé de la commune.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Réhabilitation des collecteurs d'assainissement des eaux usées de la vallée de l'Yon et de la vallée de l'Ornay – Etablissement de servitudes de passage

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux de collecte et de la station d'épuration, des travaux de réhabilitation des collecteurs de la vallée de l'Yon et de la vallée de l'Ornay vont être réalisés. Ces travaux nécessitent la création d'un cheminement d'exploitation sur les parcelles agricoles traversées par les canalisations.

Le conseil, lors de sa séance du mois de juillet 2005 a approuvé la constitution de 3 servitudes afin de pouvoir réaliser ces travaux. La servitude avec M. et Mme BLÉ doit être annulée et remplacée par 2 nouvelles avec :

- M. BUTON, entraînant ainsi le versement d'une indemnité pour un montant d'environ 290 euros ;
- la SAEML ORYON entraînant le versement d'une indemnité pour un montant de 60 euros.

Il est donc demandé au conseil d'approuver la constitution de ces servitudes de passage permettant ainsi la réalisation des cheminements nécessaires à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs puis leur exploitation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. ZAC Zola : Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La Ville de La Roche-sur-Yon va entreprendre des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, impasse Flaubert et rue Emile Zola, qui s'intègrent dans l'aménagement de la ZAC Zola (tranche 1A).

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'aménagement du quartier ZAC Zola – phase n° 1 « Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ». Il est prévu de réaliser :

- la mise en place de déviations VL et piétons,
- des terrassements généraux,
- l'assainissement eaux usées,
- l'assainissement eaux pluviales,
- des travaux de voiries provisoires (bicouche).

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché avec l'entreprise SACER retenue par la commission d'appel d'offres du 2 septembre 2005, pour un montant de 226 441,07 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. ParcEco 85 – Création d'un poste de refoulement et d'un réseau d'assainissement des eaux usées – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La Ville de La Roche-sur-Yon va aménager la zone d'activités de ParcEco 85 Acti-Est. Afin d'assurer la collecte des eaux usées de cette zone, la création d'un poste de refoulement et d'un réseau d'assainissement des eaux usées à l'intérieur de la zone d'activité est nécessaire. Le poste sera raccordé à une canalisation de refoulement implantée le long de la RD 2948 permettant d'évacuer les effluents vers le réseau et la station d'épuration de La Roche-sur-Yon.

La Ville a donc lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux. Le marché est décomposé en 2 lots. Il est proposé au conseil de prendre acte de la procédure d'appel

d'offres et d'autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 9 septembre 2005 :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 1 – Collecteur principal et refoulement des eaux usées	SEDEP	71 330,00 €	85 310,68 €
Lot n° 2 – Poste de refoulement	SAUR	169 066,00 €	202 202,94 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. ParcEco 85 - Marchés à bons de commandes destinés à la desserte de la zone – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre de la création de la zone d'activité ParcEco 85, la Ville de la Roche-sur-Yon doit assurer la desserte des parcelles destinées aux entreprises. Il s'agit d'établir une alimentation en eau potable, la collecte des eaux usées et des eaux pluviales et de créer les voies de desserte de chacun des lots.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée. La Commission d'Appel d'offres, le 9 septembre 2005, a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant minimum	Montant maximum
Lot n° 1 - Voirie et réseaux	SYOTRA/SACER ATLANTIQUE	200.000 € HT	800.000 € HT
Lot n° 2 - Adduction eau potable	CGE	10.000 € HT	40.000 € HT

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Aménagement du by-pass de la station d'épuration de Moulin Grimaud – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché - Demande de subvention

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La station d'épuration de Moulin Grimaud de la ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un système de by-pass inadapté. Afin d'améliorer le fonctionnement de la station et de préserver le milieu naturel, une procédure d'appel d'offres pour l'aménagement du by-pass a donc été lancée.

Cet aménagement a pour but de :

- limiter les retours d'eau de rivière et la mise en charge du réseau amont,
- dégriller les surdébits d'effluents bruts,
- stocker une partie des eaux noires (premières eaux de pluie les plus polluées) existantes pour les réintroduire, ultérieurement, à petit débit vers la filière de traitement,
- comptabiliser les effluents dégrillés évacués vers la rivière de l'Yon.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la procédure d'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CGE pour un montant de 303 191 euros HT (362 616,44 euros TTC) ;
- de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Prestations liées aux travaux sur la Ville de La Roche-sur-Yon – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Joël SOULARD

Des prestations de géomètre et relevés topographiques, des contrôles sur réseaux, des reconnaissances géotechniques sont nécessaires pour élaborer les projets de voirie,

d'assainissement et d'aménagement urbain. Pour réaliser ces prestations, une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bon de commande a été lancée, décomposée en quatre lots :

- Lot 1 : Travaux de géomètre et levés topographiques partie nord
- Lot 2 : Travaux de géomètre et levés topographiques partie sud
- Lot 3 : Contrôle sur réseaux
- Lot 4 : Reconnaissances géotechniques

La commission d'appel d'offres du 27 mai 2005 a attribué les lots 1, 2 et 4. Le lot n° 3 a été déclaré infructueux. Il a fait l'objet d'une procédure négociée. Lors de sa séance du 9 septembre 2005, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à bon de commande (avec un montant annuel minimum de 23 920 euros TTC et un montant annuel maximum de 95 680 euros TTC) à la société SARP OUEST.

Le conseil est appelé à approuver la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Fourniture de carburants et fioul en vrac – Procédure d'appel d'offres – Avenant – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Roland GUILLET

Pour assurer l'approvisionnement en carburants et fioul des services municipaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée en vue de conclure des marchés à bons de commande pour chacun des lots. Plusieurs marchés (3 maximum) seront conclus pour chacun des lots afin de remettre les titulaires en compétition à chaque commande. La procédure se décompose en 2 lots :

- lot n° 1 : fourniture de carburants en vrac pour le CTM (environ 190 000 litres/an)
- lot n° 2 : fourniture de fioul (environ 140 000 litres/an).

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres du 24 juin 2005 a constaté l'absence d'offres pour le lot 1 et a attribué le lot 2 aux deux fournisseurs suivants :

- société CPO de Chantonay,
- société BRETECHÉ de Belleville-sur-Vie.

Le lot 1 portant sur les carburants, déclaré infructueux, a fait l'objet d'une seconde procédure d'appel d'offres. Mais la commission d'appel d'offres du 2 septembre a de nouveau constaté l'absence d'offres et l'a rendu infructueux.

Dans la mesure où les marchés en cours conclus en septembre 2002 concernant le lot 1 « carburants en vrac » expirent le 24 septembre 2005 et vu le temps nécessaire à la réalisation d'une nouvelle consultation, il est proposé un avenant de prorogation pour chacun des titulaires actuels du lot 1 (marché n° 2002-134 CPO et marché n° 2002-135 BRETECHÉ). La commission d'appel d'offres du 9 septembre 2005 a émis un avis favorable pour la conclusion de ces avenants pour une durée de 3 mois ½.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature :

- des marchés avec les entreprises retenues pour le lot 2 (CPO et BRETECHÉ) ;
- des avenants de prorogation du marché n° 2002-134 avec l'entreprise CPO et du marché n° 2002-135 avec l'entreprise BRETECHÉ.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Fourniture de matériaux de carrière – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Roland GUILLET

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres relative à la fourniture de matériaux de carrière. Ce dossier est décomposé en 3 lots. La commission d'appel d'offres, le 2 septembre 2005, a retenu l'entreprise suivante :

LOT	MINIMUM	MAXIMUM	ENTREPRISE
Lot 1 - Matériaux secondaires	12 000 € TTC	48 000 € TTC	Les Carrières MOUSSET
Lot 2 - Matériaux tertiaires	25 000 € TTC	100 000 € TTC	Les Carrières MOUSSET
Lot 3 - Sables divers	15 000 € TTC	60 000 € TTC	Les Carrières MOUSSET

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés à bons de commande correspondant, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Maison de quartier des Forges – Réhabilitation de la cuisine – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Carmen BLAYOT

La maison de quartier des Forges va faire l'objet d'une extension et d'une rénovation pour l'ensemble de ses locaux. Une première tranche de travaux concerne la réhabilitation de la cuisine. Le projet permettra d'agrandir la cuisine en supprimant l'atelier photo et en réorganisant les réserves. Elle sera équipée de matériel de collectivité qui permettra l'organisation de repas pour un nombre important de convives.

Pour la réalisation des travaux, la Ville a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre 2005 a retenu les entreprises suivantes :

LOT N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	GROS ŒUVRE	MC BAT (La Roche-sur-Yon)	21 895,53 €	26 187,05 €
2	MENUISERIES ALUMINIUM	MIROITERIE DE L'OUEST (La Roche-sur-Yon)	3 760,00 €	4 496,96 €
3	MENUISERIES BOIS – PLATRERIE – CLOISONS SECHES	INFRUCTUEUX		
4	PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE – VENTILATION	GOULPEAU (Les Clouzeaux)	8 809,34 €	10 535,97 €
5	ELECTRICITE	INFRUCTUEUX		
6	PLAFONDS SUSPENDUS	TECHNI-PLAFONDS (Mortagne sur Sèvre)	1 193,40 €	1 427,31 €
7	REVETEMENTS DE SOLS SCELLES	BARBEAU (Coex)	12 700,10 €	15 189,32 €
8	PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX	BETARD (La Chataigneraie)	1 892,70 €	2 263,67 €
9	EQUIPEMENTS CUISINE	LE FROID VENDEEN (La Roche-sur-Yon)	24 210,84 €	28 956,16 €

Le conseil est appelé à approuver la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est demandé au conseil d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Permis de démolir 3 bâtiments vétustes - L'Annexe
- Permis de construire une fumière au Poney Club – L'Annexe
- Permis de démolir des locaux - 50 rue Ampère (Forma Pro)
- Permis de démolir les locaux du marché au cadran - boulevard Sully
- Permis de démolir un bâtiment - impasse Lavoisier

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Communauté de Communes du Pays Yonnais – Rapport d'activités et compte administratif 2004

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule, en son article 40, que « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement ».

Conformément aux dispositions de la loi, un rapport d'activités a été adressé par la Communauté de Communes du Pays Yonnais, ainsi que le compte administratif de l'établissement.

Sont également portés à la connaissance du conseil les rapports d'activités « Assainissement non collectif » et « Environnement » concernant la collecte et la valorisation des déchets ménagers.

Le conseil municipal prend acte de ces documents.

40. Réalisation du centre de loisirs sans hébergement de la Vallée Verte – Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Claude PERRET

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a mis en œuvre un fonds de concours destiné à aider financièrement les communes pour réaliser des aménagements ou des équipements.

La Ville de La Roche-sur-Yon sollicite de la Communauté de Communes du Pays Yonnais un fonds de concours de 347 902,55 € pour la réalisation du centre de loisirs sans hébergement à la Vallée Verte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Mise à disposition de la chaussée de La Lardière à la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans la continuité de l'action qui était menée par le Syndicat de la Protection de l'Yon, la Communauté de Communes du Pays Yonnais a pris, en 1995, la compétence « Etudes, réalisations, aménagements et actions nécessaires à la réduction des risques de pollution et d'inondation et à la protection du patrimoine hydraulique ». Elle est amenée, dans ce cadre, à intervenir sur les chaussées réalisées sur l'Yon lorsque leur état le nécessite.

La chaussée de La Lardière a fait l'objet d'une restauration dans le cadre du programme de 1985. Compte tenu des dégradations existantes, elle nécessite une nouvelle intervention. Une convention de mise à disposition gratuite de cette chaussée dans le cadre du transfert de compétences est donc nécessaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. Bâtiment relais n° 36 – Zone de Belle Place – Contrat de crédit-bail avec la société Vendée Concept

Rapporteur : Monique RODDE

Par délibération du 15 avril 2003, le conseil municipal avait accepté la cession du lot n° 64 de la ZAC de Belle Place au profit de la société VENDEE CONCEPT pour la réalisation de son projet. Cette cession ne s'est pas concrétisée, la société VENDEE CONCEPT ayant depuis, pour les besoins de son développement, sollicité auprès de la Ville de La Roche-sur-Yon la conclusion d'un contrat de crédit bail d'une durée de 20 ans pour assurer le financement de ses futurs investissements immobiliers sur le même lot n° 64 d'une superficie de 97a 21ca.

Par délibérations en date des 23 septembre 2004 et 29 juin 2005, le conseil municipal a approuvé la construction du bâtiment relais n° 36 et sa mise à disposition au profit de la société VENDEE CONCEPT. Le montant de l'investissement pour cette opération s'élève à 2.048.773,29 € HT.

Les subventions afférentes au financement de cette opération s'établissent comme suit :

- subvention terrain 21 872,25 €
- subvention d'investissement 66 000,00 €
- avance régionale remboursable 115 000,00 €

Ces subventions sont assorties de l'engagement par l'entreprise de la création de 15 emplois sur 3 ans.

Il est donc proposé au conseil :

1. d'annuler la délibération du 15 avril 2003, relative à la cession d'un terrain à la société VENDÉE CONCEPT zone de Belle Place ;
2. d'accepter la conclusion, entre la Ville et la société VENDEE CONCEPT, d'un contrat de crédit bail d'une durée de 20 ans portant sur les biens immobiliers de l'usine relais n° 36 cadastrée section HZ n° 55 d'une contenance de 9 721 m², constituant le lot n° 64 de la ZAC de Belle Place ;
3. de fixer des loyers progressifs pour la durée du contrat de crédit-bail, correspondant à un emprunt de 20 ans sur un capital de 1 780 000 € au taux de 3,94 % et à l'avance remboursable sans intérêt de 115 000 € ;
4. de fixer le montant de la valeur résiduelle à l'échéance du contrat de crédit bail à 65 901,04 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. Extension de l'usine relais n° 6 – Zone de Belle Place – Contrat de crédit bail avec l'entreprise Naullet – Avenant n°3

Rapporteur : Monique RODDE

Dans sa séance du 26 mai 2004, le conseil a approuvé le programme d'extension de l'atelier n° 6, rue Watt, et a lancé la procédure de choix du maître d'œuvre. Il est prévu une extension des locaux de production de 815 m² et la construction de deux plates-formes de stockage de 800 et 400 m². A l'issue d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux, le conseil a autorisé la signature des marchés le 12 juillet 2005.

Le financement de ces travaux est assuré par la Ville mais doit faire l'objet d'un loyer complémentaire. Il est donc proposé au conseil d'approuver les termes d'un avenant au contrat de crédit bail avec la société NAULLET incluant ces modifications et notamment le montant du loyer mensuel complémentaire, à savoir 3.074,01 euros pour une période de 59 mois à compter du 1^{er} janvier 2006 ; la valeur résiduelle à l'échéance sera de 150.000 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Construction de deux bâtiments relais – Rue Fleming – Zone de Belle Place – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SAEML ORYON

Rapporteur : Monique RODDE

Par délibération du 27 juin 2001, le conseil a décidé la construction de deux bâtiments relais, rue Fleming. La SEMYON, devenue ORYON, s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage. Lors de la séance du 6 février 2002, le conseil a approuvé un avenant n° 1 à la convention de mandat qui portait le montant des travaux à 485 343,09 € HT (580 470,33 € TTC). Le conseil est appelé à approuver l'avenant n° 2 qui fixe le prix de revient définitif, soit 445 916,94 € HT (531 984,33 € TTC).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) – Action n° 6 « Appui à la rénovation des vitrines » – Attribution d'une subvention d'équipement à Monsieur et Madame GILBERT – Boulangerie-pâtisserie rue Émile GABORY

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Dans le cadre de la convention signée par la Ville avec l'État et quatre autres partenaires (CCI, Chambre de Métiers, Les vitrines du centre ville, Groupement des commerçants des halles et des marchés) pour redynamiser le commerce du centre ville et des quartiers, onze actions ont été définies.

L'action n° 6 porte sur la rénovation des vitrines et prévoit le versement d'une subvention d'équipement aux commerçants qui déposent un dossier complet et recevable. Le dossier de Monsieur et Madame GILBERT (boulangerie-pâtisserie rue Émile GABORY) remplit les conditions pour obtenir les subventions prévues. Il est proposé au conseil municipal de verser la somme de 2.235 € au titre de la participation de la Ville et 2.235 € au titre de la participation du FISAC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. Décision modificative n° 2 – Exercice 2005 – Budget principal et budget annexe Activités industrielles et commerciales

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et un budget annexe, toutes sections confondues. Elle comporte des inscriptions nouvelles et des virements de crédits.

La décision modificative n° 2 soumise à l'approbation du conseil municipal s'équilibre comme suit : le total des opérations budgétaires s'élève à 888 498,98 euros en dépenses et recettes, opérations réelles exclusivement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Acceptation des clauses du contrat

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre présentée par DEXIA CLF Banque concernant le renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant s'élève à 2 300 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

A la demande du Trésorier principal, il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur des produits n'ayant pas pu être recouverts (montant minimum, carence, intéressé parti sans laisser d'adresse...) pour un montant de 7.960,35 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Acceptation du chèque vacances comme moyen de paiement – Renouvellement des agréments

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Lors de sa séance du 23 octobre 2003, le conseil municipal a autorisé les chèques vacances comme moyen de paiement pour les activités suivantes :

- Complexe piscine-patinoire Arago
- Chalet Les Genévriers à l'Alpe du Grand Serre
- Classes d'environnement
- Activité sport-vacances

Les conventions signées avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances arrivant à leur terme le 23 octobre 2005, il convient de renouveler ces agréments.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. Garanties d'emprunt au Centre d'Etudes et d'Action Sociale (CEAS) pour la construction d'un espace de formation et de bureaux – Zone Bell

Le CEAS dispose actuellement d'un local en centre ville mais celui-ci est devenu peu fonctionnel. Le centre envisage donc de déplacer ses activités vers la zone Bell, ce qui représente un investissement total de 492 000 euros. Le CEAS demande la garantie de la Ville pour deux emprunts.

A - Prêt de 100.000 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Rapporteur : Monique RODDE

Le premier emprunt se fait auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Garantie accordée : 50 % soit 50 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Euribor 12 mois capé 2 points avec marge de 0,75 %
- Echéance : mensuelle avec paiement des intérêts à terme échu
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec indemnité

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Prêt de 80.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Pays de la Loire

Rapporteur : Monique RODDE

Le second est contracté auprès de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 80 000 €
- Garantie accordée : 50 % soit 40 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : fixe 3,51 %

- Echéance : trimestrielle avec paiement des intérêts à terme échu
- Frais de dossier : 0,10 %

L. CAILLAUD s'interroge sur la pertinence de la localisation du nouveau site du CEAS.

Monsieur le Maire indique que le choix a été fait par le CEAS. Par contre, il s'étonne que cet organisme ait demandé à la Ville sa garantie, alors qu'il s'installe dans une zone intercommunale et qu'il aurait donc été plus logique de faire cette demande auprès de la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

P. YOU rappelle que le CEAS travaille en direction des entreprises ou collectivités locales. Ses agents se déplacent donc vers ces structures et non pas l'inverse.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. Personnel municipal – Régime indemnitaire – Ajustements

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Le conseil municipal, dans sa séance du 4 décembre 2003, a mis en place un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la Ville de La Roche-sur-Yon. Ce dispositif doit être réajusté comme suit :

- 1) Rédéfinition de la fonction de chargé de mission et création d'une nouvelle fonction de chargé d'études. Les montants attribués pour ces fonctions sont respectivement de 200 € et de 100 € à l'échéance 2007.
- 2) Extension du dispositif de « régime indemnitaire grade » et « régime indemnitaire fonction » à certains cadres d'emplois de catégorie hiérarchique A et B de la filière sanitaire et sociale. Il s'agit de prendre en compte les textes parus en 2004, qui précisent les correspondances avec les grades de l'Etat.
- 3) Attribution d'un « régime indemnitaire grade » aux agents non titulaires de droit public, de catégorie hiérarchique C, sous la condition d'être âgé de 50 ans et plus, et d'avoir 5 ans minimum d'ancienneté.
- 4) Maintien de l'attribution du « régime indemnitaire grade » en cas d'absentéisme supérieur à 30 jours dans l'année médicale, le « régime indemnitaire fonction » étant suspendu au 31^{ème} jour d'absence pour maladie.

Le conseil est appelé à se prononcer sur ces modifications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. Personnel municipal – Créations, suppressions de poste

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil la création de 21,1 postes et la suppression de 25,5 postes au sein des services municipaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

En application de l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954 et des lois du 28 novembre 1990 et du 12 juillet 1999, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la liste des logements de fonction attribués aux fonctionnaires municipaux. 7 logements sont attribués par nécessité absolue de service et 4 par utilité de service.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

54. Personnel municipal – Recrutement d'un agent contractuel

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission auprès du Directeur Général des Services, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2005. L'agent aura à réaliser des études pour le Directeur Général des Services dans les domaines suivants :

- Contrat de Plan,
- Organisation,
- Démocratie participative,
- Missions ponctuelles.

La rémunération qui relève de la catégorie A correspond à l'indice brut 653 (majoré 544).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

55. Marchés de prestation de services de télécommunications – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les marchés de prestations de télécommunications arrivant à échéance le 31 décembre 2005, la Ville à lancé une nouvelle procédure d'appel d'offres. Les marchés à bons de commande sont passés pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2006, reconductibles par décision expresse pour une durée maximale de 4 ans. Cette procédure est composée de 5 lots.

Le conseil est appelé à approuver la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 26 août 2005 :

- Lot n° 1 : Téléphonie fixe – Accès numériques T2 du réseau de l'Hôtel de Ville – Raccordements, compléments d'abonnements, communications entrantes et sortantes toutes destinations : FRANCE TELECOM
- Lot n° 2 : Téléphonie fixe – Raccordements, compléments d'abonnements, trafic entrant et sortant de secours, minitel, audiotel, service de renseignements et d'utilité publique, monétique, internet et cartes téléphoniques post-payées pour tous les accès hors lot n° 1 : FRANCE TELECOM
- Lot n° 3 : Téléphonie fixe – Communications locales, longue distance, et vers les mobiles pour tous les accès hors lot n° 1 : NEUF TELECOM
- Lot n° 4 : Abonnements et services de téléphonie mobile voix : SFR
- Lot n° 5 : Internet – Accès et services liés : FRANCE TELECOM

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

56. Maintenance du logiciel OPSYS – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le logiciel OPSYS est utilisé par les services de la médiathèque pour gérer le fonds documentaire et le prêt d'ouvrages. Le marché de maintenance correspondant contracté auprès de la société OPSYS est arrivé à échéance le 31 août 2005. Cette société étant la seule habilitée à réaliser la maintenance de ce logiciel, il est proposé au conseil d'approuver la signature d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable. La durée de ce contrat est fixée à une année, pour un montant de 5 781,46 € TTC, dans l'attente d'évolutions notables du logiciel prévues dans le courant de l'année 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

57. Maintenance du logiciel SALAMANDRE – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le Centre municipal de restauration utilise le logiciel SALAMANDRE pour gérer la chaîne de production des plats. La société SALAMANDRE est la seule habilitée à réaliser la maintenance de ce logiciel. Il est donc proposé au conseil d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance qui arrive à échéance à la fin du mois de septembre 2005 et d'autoriser la signature d'un marché négocié pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 2 193,91 euros TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

58. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire

l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenants sont présentés sur le tableau suivant :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €HT	Montant de l'avenant €HT	OBJET
<p>Marché de prestations de services « Gestion des Zones Industrielles et des Ateliers Relais »</p>	<p>N° 2000-120 ORYON 92, bd Gaston Defferre 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX</p>	<p>60 458,71 €/an (durée globale 5 ans) + - avenant n° 1 : 40 000 € (mission ponctuelle) + - avenant n° 2 (dénomination sans incidence financière) + - avenant n° 3 (adaptation des missions suite à évolution du patrimoine)</p>	<p>42 319,76</p>	<p>Prolongation jusqu'au 31/05/2006 compte tenu du projet de mettre en commun les marchés portant sur la « Gestion des Zones Industrielles et des Ateliers Relais » et sur le « Développement local » ; ce dernier expire le 31/05/2006.</p>
<p>Restauration du Théâtre Municipal Lot 2 : Menuiserie Parquetage</p>	<p>Marché N° 2003-032 Entreprise MCCC Z.E. Les Voûtes Route du Grand Maine 16730 FLEAC</p>	<p>365 965,90 € + 11 086,62 (avenant n° 1) + 5 453,02 (avenant n° 2) + 20 259,85 (avenant n° 3)</p>	<p>15 241,29 €</p>	<p>Des travaux supplémentaires ont été réalisés par l'entreprise de menuiserie MCCC. Le paiement de ces travaux a fait l'objet d'un litige dont l'arbitrage aboutit à la présentation d'un avenant n° 4 d'un montant de 15 241.29 € HT qui permettra de clore le marché pour prise en compte des prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fabrication de coffres pour dissimuler les câbles électriques sous les fauteuils, - marches d'escalier démontables d'accès à l'avant-scène, - rainurage des parois des loges, - placards et tablettes, - parquetage : enlèvement des moquettes et ponçage de la dalle béton, - signalétique : modification de prestations, - passerelle d'accès à la charpente au-dessus du foyer, - platelage d'accès aux combles au-dessus du péristyle. <p>Le total du marché est de 418 006.68 € HT</p>

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

59. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

60. Développement de la démocratie participative – Modification de la charte des enveloppes de quartier

Rapporteur : Yannick HENRY

Par délibération en date du 15 décembre 1993, le conseil municipal a approuvé la charte des enveloppes de quartier. Au regard de l'expérience acquise, il est proposé au conseil d'approuver une nouvelle charte (jointe à l'ordre du jour de la séance).

Cette nouvelle charte permet d'intégrer de nouvelles instances, notamment les conseils de quartier, ce qui évitera certaines confusions.

G. COUTURIER estime cette charte plus synthétique que celle de 1993. La modification essentielle porte sur l'intégration des conseils de quartier. Il s'étonne cependant de la suppression de la notion d'équipement inter-quartiers. Cela paraît paradoxal alors que l'intervention des conseillers et des correspondants de quartier est requise. **G. COUTURIER** se demande également en quoi cette charte est capable d'impulser une nouvelle dynamique à ce dispositif et en quoi elle est susceptible de mobiliser plus d'habitants. Cette expérience est intéressante mais manque de dynamisme. Une des solutions possibles serait de présenter dans ce cadre tous les projets de chantiers prévus dans un quartier, quelle que soit leur nature.

Pour **Y. HENRY**, la réduction du rôle des maisons de quartier a pour but de redynamiser la participation des citoyens en évitant l'intervention d'intermédiaires. Quant aux conseillers de quartier, leur rôle n'est pas de prendre part aux réunions des enveloppes mais de rechercher une réflexion plus globale sur les demandes des habitants, entre les deux réunions. Ils peuvent même être porteurs de réclamations qui ne seront pas retenues dans ce cadre mais présentent un intérêt pour la collectivité. Ils peuvent donc amener leur réflexion dans le débat mais ne doivent pas empêcher les habitants de choisir eux-mêmes. Quant à la présentation des projets structurants aux habitants que suggère **G. COUTURIER**, elle est prévue dans les différentes réunions.

Monsieur le Maire estime que ce mécanisme est complexe mais indispensable. La démocratie participative doit être accentuée. Cela implique de prendre en compte les intérêts particuliers en faisant primer l'intérêt général. Dans ce domaine, La Roche-sur-Yon a une culture et une histoire, ce qui constitue une véritable richesse.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

61. Politique de la Ville – 2^{ème} programme d'investissement du contrat de ville – Programme d'actions 2005 au titre du contrat de ville et du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le 2^{ème} programme d'investissement du Contrat de ville et la suite du programme d'actions pour 2005, dont le détail figure ci-dessous.

I – 2^{ème} programme d'investissement du contrat de ville : Extension de la Maison de quartier des Forges – Aménagement de la cuisine

L'Etat accorde des crédits spécifiques dans le cadre du contrat de ville afin de permettre le financement d'opérations d'investissement. La Région a délibéré, en commission permanente le 17 décembre 2004, sur la mise en place d'un contrat urbain avec les communes de La Roche-sur-Yon, Aubigny et Les Clouzeaux et inscrit, au titre du volet cohésion sociale du contrat de ville, diverses opérations d'investissement. Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'opération ci-après et son plan de financement :

Extension de la Maison de quartier des Forges – Aménagement de la cuisine

	Coût HT	Participation Etat	Participation Région	Financement Ville
Coût de l'opération HT	96 335,50	36 450	24 748	35 137,50

II – Programme d'actions du contrat de ville :

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Les actions en maîtrise d'ouvrage Ville font l'objet d'une subvention versée à la Ville par l'Etat, au titre des crédits du fonds d'intervention à la ville, sur la base du montant indiqué ci-dessous (colonne Subvention Etat). La participation de la Ville correspond aux crédits affectés par la Ville sur son enveloppe « Politique de la Ville » mais ne prend pas en compte les crédits affectés au titre des crédits ordinaires.

Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
Actions pour la mise en œuvre du Contrat de réussite 2004/2007 de la ZEP	6 500 €	4 333 €	2 167 €
Programme de diffusion culturelle : le chapiteau, les arts nomades	16 000 €	10 667 €	5 333 €
Poste de médiateur culturel	14 538 €	9 692 €	4 846 €
TOTAL	37 038 €	24 692 €	12 346 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Les actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre font l'objet d'une subvention de la Ville et / ou de l'Etat, versée aux opérateurs à hauteur des montants indiqués sur le tableau ci-dessous.

Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Subvention VILLE
Canal 15	Voyons voir (<i>télévision participative</i>)	13 720 €	9 147 €	4 573 €
Grizzly Philibert Tambour	Les z'ateliers	3 201 €	3 201 €	
Secours Catholique	Epicerie communautaire	2 000 €		2 000 €
STY	Parc Mobil'Yon	3 000 €	3 000 €	
TOTAL		21 921 €	15 348 €	6 573 €

III – Programme d'actions du contrat temps libres :

Ces actions font l'objet d'une subvention versée par la Ville à tout opérateur associatif et de virement de crédits à tout opérateur municipal et ce, à hauteur du montant indiqué dans le tableau ci-dessous. La Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les prestations contrat temps libres correspondantes à hauteur de 70 % des dépenses nouvelles engagées.

...

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : <i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i>			
Communication-information	Direction Vie Associative	Communication et information de proximité pour les familles concernant l'espace « quartier, famille, enfance, jeunesse » du forum des associations	4 000 €
Education à la citoyenneté	Instances Consultatives	Projet d'animation sur les droits de l'enfant en direction des enfants de l'accompagnement à la scolarité et des enfants du Conseil Municipal des Jeunes	4 230 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville			8 230 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : <i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i>			
Adaptation des centres de loisirs	ACYAQ	Soutien à la mise en œuvre des suivis statistiques et comptables des fréquentations enfants	9 267 €
Actions thématiques	Association du centre d'animation Jean Yole	Actions jeunesse 10 15 ans	860 €
	Comité de gestion pour l'animation du quartier de la Liberté	Actions environnementales en lien avec le RPNE	1 100 €
Actions liées aux temps du périscolaire	Grizzli Philibert Tambour	Animation d'un passeport découvertes culturelles à partir d'un conte initiatique sur l'année scolaire 2005 2006	4 788 €
Sous-total <i>Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »</i>			16 015 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre			16 015 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

62. Accompagnement à la scolarité – Année scolaire 2004/2005 – Attribution de subventions exceptionnelles à l'Association de gestion de la Vallée Verte, à l'Association de gestion des Pyramides et au Comité de gestion pour l'animation du quartier de la Liberté

Rapporteur : Françoise CARITAN

Un nouveau fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité a été mis en place pour l'année scolaire 2004/2005. Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il a été fait appel à des animateurs techniques de trois associations de quartier. Il est proposé d'attribuer à ces associations une subvention exceptionnelle pour la prise en charge des coûts correspondants, à savoir :

- 3 582 € pour l'Association de gestion de la Vallée Verte ;
- 3 582 € pour le Comité de gestion pour l'animation du quartier de la Liberté ;
- 7 164 € pour l'Association de gestion des Pyramides.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

63. Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association de gestion de la Vallée Verte

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Le conseil municipal est invité à attribuer une subvention d'équipement de 3 296 € sollicitée par l'Association de gestion de la Vallée Verte pour l'acquisition de mobilier et de mobilier éducatif complémentaire pour le pôle maternel du Pont Boileau (CLSH) nouvellement réhabilité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

64. Attribution de subventions exceptionnelles à l'ACYAQ et à l'Association de gestion de la maison de quartier des Pyramides

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention à deux associations yonnaises :

- 12 762 € à l'ACYAQ pour renforcer sa mission d'assistance auprès des associations de quartier en matière de comptabilité ;
- 15 642 € à l'Association de gestion de la maison de quartier des Pyramides pour développer sa mission d'animation du centre de loisirs de l'espace Jacques Golly.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

65. Adhésion de la Ville au réseau « Tempo Territorial »

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

La prise en compte de la dimension temporelle est encore assez peu répandue en France et explique le besoin de réunir et de partager au sein d'une association les expériences déjà réalisées, celles en cours et à venir ; c'est le but de l'association Tempo Territorial. Ses objectifs visent à :

- accompagner les acteurs dans des démarches temporelles ;
- intégrer la dimension temporelle dans les différents domaines d'action urbaine (ex : aménagement, environnement, développement économique et durable, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services...) et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées ;
- favoriser à l'échelle européenne le débat public sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Le conseil est appelé à approuver l'adhésion à cette association ce qui représente un coût de 1 000 € pour l'année.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

66. Adhésion de la Ville au syndicat mixte Atlanpole

Rapporteur : Monique RODDE

Le gouvernement a labellisé le pôle de compétitivité ATLANPOLE à vocation régionale et nationale dont le but est de rapprocher chercheurs et industriels pour qu'ils travaillent ensemble. ATLANPOLE est porté par un syndicat mixte auquel adhèrent la Région des Pays de la Loire et diverses collectivités et structures.

La Ville de La Roche-sur-Yon manifeste son intention d'adhérer au syndicat mixte d'ATLANPOLE à compter du 1^{er} janvier 2006. Le conseil d'administration du syndicat se réunira fin septembre pour examiner la candidature de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

67. Attribution d'une bourse d'études

Rapporteur : Patricia CEREJO

La nouvelle entreprise innovante « QUALIFORMED », accompagnée par ATLANPOLE et soutenue par le ministère de la Recherche et de la technologie qui lui a attribué le prix de « l'Emergence » en 2004 et celui de la « Création développement » en 2005, a l'ambition de développer un programme de recherche et développement de solutions informatiques pour le contrôle qualité des installations de radiothérapie et de scanographie.

QUALIFORMED travaille en partenariat avec le Centre Hospitalier Départemental de La Roche-sur-Yon.

Afin de développer ses activités de recherche, QUALIFORMED souhaite collaborer avec un étudiant en doctorat dont le sujet de thèse est « Automatisation du contrôle de qualité de la tomographie à rayons X synchronisée sur le mouvement respiratoire du patient : développement d'objets tests numériques dynamiques ». L'entreprise se tourne vers la Ville de La Roche-sur-Yon pour financer une bourse d'études attribuée à cet étudiant.

Il est proposé au conseil d'attribuer à M. Alexandre NINASSI, étudiant en doctorat, une bourse de 1 000 € par mois pendant trois années universitaires.

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

« Le projet de la société Qualiformed est soutenu par l'Anvar du Ministère de la Recherche et de la Technologie, par Atlanpôle à Nantes, par le CEA de Saclay et par l'école polytechnique de Nantes, la Ville de La Roche-sur-Yon et le CHD.

Cette entreprise veut créer des outils logiciels pour automatiser les procédures d'assurance qualité de scanographie et de radiothérapie. Il y a deux ans de recherche et développement pour finaliser des travaux de recherche en cours. En parallèle, cette entreprise va mener des activités de services dans l'audit des installations et dans la formation continue aux techniques innovantes en radiothérapie. Cette entreprise sera créée en janvier 2006 et a besoin de partenaires dont le service de radiothérapie du CHD.

Le CHD soutient ce projet qui pourrait donner lieu d'ailleurs à l'amorce de création d'une pépinière d'entreprises spécialisées autour de la santé, à l'image de ce qui existe au CHU de Nantes.

Nous ne pouvons qu'être favorables aux synergies développées par des partenariats entre les organismes de recherche, l'université, les collectivités, les initiatives privées et l'hôpital. »

Monsieur le Maire estime que l'action de la Ville va exactement dans ce sens. La deuxième pépinière d'entreprises sera une pépinière technologique, innovante et s'implantera à La Malboire. La Ville n'a pas intérêt à mener de tels projets seule. Elle doit aussi profiter de la dynamique nantaise. Il remercie donc le syndicat ATLANPOLE, son président Jean-Marc AYRAULT et son 1^{er} vice-président, Jacques AUXIETTE, pour avoir accepté la participation de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

68. Plate-forme technologique de La Roche-sur-Yon et de la Vendée – Attribution d'une subvention complémentaire au Groupement d'Intérêt Public « Automatismes et composites »

Rapporteur : Monique RODDE

Le Groupement d'Intérêt Public « Automatismes et composites » a besoin d'un volant de trésorerie pour lancer son activité dès septembre 2005. Cette structure sollicite donc les collectivités territoriales. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 500 euros à cet organisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

69. Classes d'environnement pour l'année scolaire 2005-2006 – Modification du règlement interne de fonctionnement – Fixation des tarifs

Rapporteur : Patricia CEREJO

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes d'environnement, par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation. L'organisation de ces séjours est confiée à un prestataire, la FOL.

Dans ce cadre, le règlement interne de fonctionnement, qui définit les modalités d'organisation et notamment les conditions financières, est réexaminé chaque année. Le conseil est également appelé à fixer le montant :

- des participations financières des familles pour chaque type de séjour,
- de la participation allouée par la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

70. Gestion du bar du complexe piscine-patinoire – Délégation de service public – Choix du délégataire – Approbation de la convention de délégation

Rapporteur : Yves ROULEAU

Dans sa séance du 30 mars 2005, le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du bar du complexe piscine-patinoire pour une période de 7 ans à compter du 15 octobre 2005.

Lors de la commission de délégation de service public réunie le 20 mai, deux candidats ont été admis à présenter une offre à l'appui d'un cahier des charges qui leur a été adressé. La commission réunie le 8 juillet a proposé de retenir l'offre de M. et Mme Etienne CREPEAU.

Le conseil est appelé à valider ce choix et à approuver les termes définitifs de la convention d'affermage qui prévoit notamment un loyer mensuel de 1 500 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

71. Attribution de subventions à diverses associations sportives

Rapporteur : Yves ROULEAU

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- de 150 euros au Cercle d'Escrime Yonnais pour la participation d'un de ses membres au championnat de France minime de fleuret, à Paris, les 16 et 17 juin 2005.
- de 300 euros à l'association Aviron 85 pour la participation de 3 rameurs au championnat de France d'aviron.
- de 150 euros à la ligue Ouest de la Fédération Sportive de la Police Française pour l'organisation des championnats de France police de judo le 19 novembre prochain.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

72. Forum des associations – Règlement du rallye numérique

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre du Forum des associations, qui se déroulera les 22 et 23 octobre 2005 au parc des expositions des Oudairies, la Ville de La Roche-sur-Yon organise un rallye numérique à partir du site internet de la Ville. Cette animation a pour objectif, d'une part, de créer du lien pendant les deux jours du Forum en invitant les joueurs à visiter un maximum de stands associatifs, et d'autre part de révéler et de promouvoir l'utilisation pédagogique d'internet à La Roche-sur-Yon. Ce jeu sera ouvert à tous les internautes pendant la durée du Forum. Des lots seront attribués aux meilleurs classements pour une valeur maximum totale de 300 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement de ce rallye numérique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

73. Priorités de l'action internationale pour le 2^{ème} semestre 2005

Rapporteurs : Fabrice ORDONNEAU et Danièle HILLIER

Le calendrier de l'action internationale au second semestre 2005 se décline selon 3 axes :

1 – Les actions destinées à promouvoir la citoyenneté et la mobilité internationale chez les jeunes.

▪ Dans le cadre de l'Echange intermunicipalités, les Villes de Drummondville et de La Roche-sur-Yon, ont accueilli chacune quatre jeunes de leur ville jumelle dans leurs services municipaux en juillet et août. Les Québécois ont travaillé du 1^{er} juillet au 12 août à La Roche-sur-Yon au sein des services municipaux suivants : Espaces verts, Médiathèque et Service des sports. Les Yonnais ont été intégrés du 1^{er} juillet au 26 août à la bibliothèque municipale et au service espaces verts/voirie de Drummondville.

- Une étudiante de Gummersbach, M^{elle} Ann-Kathrin RAUPACH, a réalisé un stage professionnel du 1^{er} juillet au 12 août au service Animations culturelles de la Ville de La Roche-sur-Yon.
- La Ville de La Roche-sur-Yon soutient 8 groupes de jeunes dans le cadre des bourses Ulysse et Découverte Europe. Les destinations sont variées : Zambie, Pérou, Madagascar, Sénégal, Roumanie, Europe de l'Est, mais tous les projets s'insèrent dans une même dynamique de solidarité internationale et/ou découverte culturelle. Quelques projets seront présentés sous forme de documentaire de 13 minutes dans le cadre du Festival de cinéma « En route vers le monde » en octobre 2005. Puis les jeunes participeront également à la Semaine de la Solidarité Internationale en novembre afin de partager leurs expériences avec d'autres jeunes, des associations et l'ensemble de la population yonnaise.

2 – Les relations avec les villes partenaires :

- Rectificatif au calendrier du 1^{er} semestre 2005 : La Stadtfest de Gummersbach s'est finalement tenue en juin au lieu du mois de mai. Mme Françoise VIGNAULT, conseillère municipale déléguée aux retraités et aux personnes âgées et M^{elle} Hélène CREPEAU, chargée de mission aux relations internationales ont représenté la Ville de La Roche-sur-Yon les 24 et 25 juin 2005 et ont participé à diverses réunions de travail relatives au secteur des personnes âgées. Les perspectives de coopération entre les deux collectivités ont également été au centre des échanges avec les représentants de Gummersbach et le nouveau maire M. Franck HELMENSTEIN qui mènera une délégation économique à La Roche-sur-Yon au cours du dernier trimestre 2005.
- Des représentants de La Roche-sur-Yon sont allés à Sint Niklaas en Belgique du 2 au 5 septembre 2005 en réponse à l'invitation de cette ville qui organise les Fêtes annuelles de la Paix. Dans le cadre de cette manifestation, la municipalité belge a organisé une conférence sur la coopération Nord-Sud et la politique internationale des villes. Une réunion était également organisée entre les représentants de Sint Niklaas, La Roche-sur-Yon et Tambacounda pour poursuivre les travaux de leur coopération tripartite.
- La ville espagnole de Cáceres sera invitée à assister au Festival de cinéma « En route vers le monde » (13-18 octobre) dans l'objectif d'étudier les possibilités de collaboration entre le festival yonnais et le festival « Envideo » de Cáceres.
- Une délégation de La Roche-sur-Yon se rendra en Chine en octobre afin de participer, à l'invitation de la ville partenaire de Zibo, à la Conférence des villes jumelles à Jinan (Shandong). Ce déplacement permettra en outre de prendre part aux Assises franco-chinoises de Wuhan (27 et 28 octobre) organisées par l'Etat français et chinois. La délégation yonnaise sera composée de représentants de la municipalité, d'ORYON et de chefs d'entreprises vendéens.
- A l'invitation de la Ville de Burg en Allemagne, la Ville de La Roche-sur-Yon signera la charte de jumelage avec son homologue allemande lors du week-end du 28 octobre au 1^{er} novembre 2005. Cette signature fait suite à 15 années de relations sous forme de Pacte d'amitié entre les deux villes.
- Lors des rencontres internationales de La Roche-sur-Yon, les villes partenaires ont été invitées à participer au Salon du Charolais en novembre 2005. Certains éleveurs de Cáceres et de Burg pourraient assister à cette foire, ceux de Coleraine ayant confirmé leur participation pour 2006.
- Dans le cadre de la coopération culturelle avec ses villes jumelles, et plus particulièrement Coleraine en Irlande du Nord et Cáceres en Espagne, des représentants des instances culturelles de ces deux régions seront invités à assister à la Semaine de la création culturelle qui sera organisée en décembre à La Roche-sur-Yon. Cet événement prévoit la promotion de troupes de théâtre locales pour une diffusion de leurs spectacles à l'extérieur de La Roche-sur-Yon.

3 – La Maison du Monde et des Citoyens organisera les manifestations suivantes :

- A partir d'octobre, accueil et soutien à l'intégration dans la ville des assistants en langue étrangère présents à La Roche-sur-Yon au cours de l'année scolaire 2005-2006. Cette opération est organisée en partenariat avec l'Inspection académique de la Vendée.
- Du 12 au 20 novembre 2005, l'organisation de la « Semaine de la Solidarité internationale » avec la mise en place de conférences et autres animations et activités de sensibilisation en coordination avec les associations de solidarité internationale de La Roche-sur-Yon. Une conférence sur l'aide d'urgence, post-urgence et reconstruction devrait notamment être organisée, en partenariat avec différents acteurs yonnais et ligériens (il sera, entre autres, fait référence au cas concret du Tsunami 2005).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

74. Jumelage avec la ville de Burg (Allemagne)

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Au début des années 1990, après la chute du Mur de Berlin, la ville allemande de Gummersbach officialise un jumelage avec la ville de Burg (ex-RDA) dans le cadre de la réunification politique des deux Allemagne. A cette occasion (1/11/1990), la Ville de La Roche-sur-Yon –en qualité de ville jumelle de Gummersbach- est invitée à signer un pacte d'amitié avec Burg. Après 15 années de relations amicales, la Ville de Burg propose à la Ville de La Roche-sur-Yon de signer une charte de jumelage pour renforcer encore les liens entre les deux collectivités.

Favorable à toute action favorisant le rapprochement des peuples, la Ville de La Roche-sur-Yon renforce ainsi un peu plus son engagement dans le processus de consolidation de la démocratie et le développement des relations entre citoyens européens.

A l'invitation de la Ville de Burg en Allemagne, la Ville de La Roche-sur-Yon signera la charte de jumelage avec son homologue allemande lors du week-end du 28 octobre au 1^{er} novembre 2005. Trois représentants de la municipalité de La Roche-sur-Yon sont invités par la Ville de Burg pour officialiser le jumelage.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le jumelage de la Ville et celle de Burg.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

75. Réhabilitation du cinéma de centre ville « Le Concorde » – Approbation de l'avant-projet définitif – Avenants au contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Par délibération du 25 mai 2005, le conseil a approuvé le programme et le lancement de l'opération de réhabilitation du cinéma de centre ville « Le Concorde ». Un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'équipe constituée de :

Lot n° 1 : DIA/ESQ + Mission de base avec EXE

Architectes : Gilles LOUSSOUARN et Régis GRIMA

Bureau d'études : AUXITEC

Acousticien : GENERAL ACOUSTICS

Lot n° 2 : OPC

MCB

Le projet comprend 3 salles avec une capacité totale de 500 places et un ensemble de locaux de 1 673 m² HO. L'estimation prévisionnelle définitive des travaux établie par le maître d'œuvre au stade des études d'avant-projet est désormais de 1 534 803 € HT (valeur septembre 2005). Un avenant à chaque contrat sera conclu pour prendre en compte l'évolution de l'estimation et arrêter un forfait définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ces avenants porteront les honoraires du maître d'œuvre de :

▫ 135 405,60 € HT à 155 322,06 € HT pour le lot n° 1

▫ 12 309,60 € HT à 14 120,19 € HT pour le lot n° 2

Après l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal est appelé à :

- approuver les études d'avant-projet définitif,
- approuver l'estimation prévisionnelle définitive des travaux,
- autoriser la signature des avenants.

G. BOURMAUD présente l'ensemble du projet à l'aide d'un diaporama.

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

« Sur ce dossier vous êtes loin d'avoir fourni toutes les réponses aux questions posées lors du conseil municipal de mai 2005. Encore une fois je vais être désagréable à vos yeux, mais c'est mon rôle.

Mensonges sur trois points :

a) Sur la programmation du cinéma « L'image » : vous nous disiez en mai 2005, je vous cite : « la programmation du cinéma l'image n'atteint pas 70 % de films Art et Essais », c'est faux.

Je vous invite à aller dans le hall du cinéma « L'image » et à consulter l'affiche de programmation de l'exploitant qui atteste du contraire.

J'en conclus M. BOURMAUD que vous n'allez pas au cinéma en centre-ville.

b) Sur l'EPCC, vous m'objectiez la notion de centre culturel. Le Roche Magazine qui a suivi notre conseil a titré « Création d'un centre culturel ». Qui croire ? Mais peut-être que M. BOURMAUD ne lit pas Roche Magazine.

c) Sur le coût de l'opération, et m'inquiétant du prix important de l'estimation, vous indiquiez que le chiffrage pourrait être inférieur. Il semble aujourd'hui que le contraire soit bien vrai, puisque vous envisagez déjà un surcoût de travaux (estimation : plus de 200.000 € HT soit plus de 1.350.000 F HT). Il est vrai que ce bâtiment contient de l'amiante et que son traitement peut effectivement avoir un impact sur son coût. Malgré votre aplomb M. BOURMAUD, vous n'avez pas été clair, faites attention à votre nez car je le vois grandir, et associé à votre langue de bois vous risquez de nous jouer Pinocchio avec votre majorité municipale.

Mensonges d'une part, incertitudes et interrogations d'autre part, je vais reposer les questions évoquées en mai 2005 auxquelles vous n'avez pas répondu.

➤ Concernant la société « L'image » qui exploite le cinéma : M. REGNAULT disait en septembre 2004 : « la majorité municipale a décidé de retenir un candidat présentant les compétences professionnelles et soucieux de s'appuyer sur un tissu associatif. »

Monsieur BOURMAUD a indiqué en mai 2005 : « les intérêts des personnes concernées seront sauvegardés. » Qu'en-est-il avec la société L'image et ses employés que vous avez fait venir et que vous êtes en train d'abandonner un an après.

Vous considérez en mai avoir respecté vos engagements, eh bien dites nous ce soir comment ? De quels engagements parlez-vous ?

Compte tenu de tous ces éléments, on peut douter de la parole de la majorité municipale quand elle aborde, entre autre, le sujet du cinéma.

Nous continuerons donc à voter contre ce projet, tant sur le fond que sur la forme :

— Sur le fond :

❖ La décision semble prise dans l'urgence sans tenir compte du développement du centre-ville et de sa dynamisation (compte tenu de l'emplacement du Concorde notamment).

❖ La décision de « lâcher » la société exploitante n'a pas de sens quand elle a atteint ses objectifs et qu'au final la collectivité n'avait pas l'obligation d'intervenir dans un domaine où le secteur privé peut le faire correctement.

— Sur la forme :

❖ Votre étonnant changement de position vis-à-vis de la société exploitante est inacceptable et injustifié.

❖ L'opacité entretenue dans ce dossier paraît surprenante, même sur la création de l'EPCC. En effet, l'EPCC est-il créé ? Un directeur a-t-il été nommé ? Comment a-t-il été recruté ? J'imagine qu'il existe des règles en la matière.

Mais cette opacité est peut-être voulue pour ne pas porter préjudice à votre Festival du Cinéma.

En conséquence, pour votre projet de Maison de la Culture décentrée dans le pentagone, c'est toujours NON !!

Il ne répond pas aux besoins des Yonnais et de la ville en matière de redynamisation et de l'emploi en centre-ville.

Au final, aujourd'hui j'ai compris pourquoi vous avez choisi le thème de l'aventure pour votre festival, car à la Roche, avec le cinéma c'est vraiment une aventure. »

G. BOURMAUD estime qu'il est possible d'ironiser, mais le terme de « mensonge » ou les remarques sur les attributs physiques apparaissent d'un goût douteux. Il revient sur plusieurs points de l'intervention de L. CAILLAUD :

– La diffusion de plus ou moins 70 % de films « Art et Essai » par le cinéma L'image. Ce label est « assez généreusement distribué ». Ses critères commerciaux ne sont pas forcément des critères culturels et la majorité municipale estime qu'ils ne correspondent pas à la politique qu'elle veut mener.

– Le projet : 3 salles de cinéma sont prévues, autour desquelles sera élaboré un projet culturel relatif à l'image et au cinéma. L'augmentation du coût est lié principalement à trois points :

- le désamiantage des locaux ;
- l'acoustique, dont les normes sont de plus en plus sévères pour protéger le voisinage ;
- la volonté de disposer d'un espace d'accueil et de détente qui permette une certaine convivialité sur ce site.

- La concurrence avec le secteur privé : avant de se lancer dans ce projet, la Ville a réalisé plusieurs études, notamment juridique, pour s'assurer de la légalité de sa démarche. Le projet qu'elle mène et le secteur privé n'ont pas la même fonction. La Ville souhaite s'intéresser notamment à un public scolaire et aux populations défavorisées. Elle veut développer une politique en faveur du multimédia. Il n'y a pas de concurrence avec le secteur privé dans ce domaine.
- La création d'un EPCC : il n'y a aucune opacité dans cette démarche. La création passera par une délibération prise par le conseil municipal, après une présentation dans la commission n° 4. A ce jour, des contacts sont pris auprès des collectivités territoriales voisines. Cela devrait aboutir à une création de l'établissement avant la fin de l'année, mais rien ne doit être précipité.

Monsieur le Maire souhaite rappeler que le projet de la Ville intervient après un incendie dans les locaux et une déficience du secteur privé. La Ville n'a pas vocation à intervenir quand le secteur privé peut faire face. L'objectif n'est pas de faire concurrence au Cinéville, mais de créer un Centre de l'image-cinéma, un projet qui amène une offre complémentaire et qui s'intègre dans les aménagements du centre ville. L'idée est aussi de rendre les enfants plus adultes face à l'image. Il faut poursuivre ce projet et prendre le temps nécessaire pour la réaliser dans de bonnes conditions. Des partenariats avec diverses collectivités doivent aussi être développés.

Monsieur le Maire annonce que l'inauguration du nouveau cinéma est prévue le 23 novembre 2006.

L. CAILLAUD regrette que G. BOURMAUD n'ait pas répondu sur les engagements de la Ville pris à l'égard de l'actuel exploitant du cinéma L'image.

G. BOURMAUD s'interroge sur l'existence d'engagements.

Monsieur le Maire indique que la Ville fera tout ce qui est possible pour que Mme PIAT puisse continuer de travailler au sein du cinéma. Mais cela dépend aussi de l'intéressée.

QUESTION ADOPTEE PAR

33 VOIX POUR

7 CONTRE du groupe La Roche au Cœur et apparentés

76. Convention entre la Ville et la Société Philharmonique pour la mise en place d'un nouvel orchestre d'harmonie

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé la mise en place d'un nouvel orchestre d'harmonie, réunissant les musiciens instrumentistes de la Société Philharmonique et les élèves de l'ENMDAD évoluant en cycle II et III.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

77. Attribution d'une subvention à la compagnie "Le menteur volontaire"

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La Compagnie Le menteur volontaire a organisé dans le cadre des F(Estivales) de La Roche-sur-Yon, la programmation théâtrale « les Esquisses d'été » dans le Jardin des compagnons. Le budget prévisionnel de cette manifestation faisait état d'une subvention de la Région, et du contrat de ville pour un montant global de 31.000 euros. Ces subventions n'ayant pas été obtenues, l'association accuse un déficit important. Compte tenu du succès de cet événement, il est demandé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la compagnie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

78. Attribution d'une subvention à l'association socioculturelle et sportive de la Maison d'arrêt

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La demande de l'association socioculturelle et sportive de la Maison d'arrêt n'a pu techniquement être étudiée lors de la préparation du conseil municipal de mars 2005. Il est demandé au conseil d'attribuer une subvention de 800 euros à cette association pour la mise en œuvre de ses actions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

79. Attribution d'une subvention à l'association Berluette

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Il est proposé de verser à l'association Berluette une subvention de 2.000 euros pour soutenir la réalisation d'un projet intitulé "Passeurs de mémoires", et regroupant sur un support multimédia des contes, plaintes et musiques à danser de Vendée, recueillis entre 1979 et 1985.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Pierre REGNAULT